



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2022

Paris, le 17 juin 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2022

SOMMAIRE

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL

3. RAPPORT FINANCIER – S. DEBOURG-DOFFIN

4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – F. NACCACHE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS page 01 à 32 -**
- **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES page 01 à 02 -**

5. RAPPORT MORAL – M-H. FRANJOU

6. RAPPORT D'ACTIVITE 2022

**I. MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2022

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/2022)

Henri BROCHE	Président d'honneur
Véronique CASTELAIN	
Michelle CHARRIERE	
Michel COMBES	
Michelle CORNUT	Secrétaire
Sandrine DEBOURG-DOFFIN	Trésorière
Geneviève DUCHÉ	
Marie-Hélène FRANJOU	Présidente
Florence HUMBERT	Secrétaire adjointe
Jany GUILLOT	Membre d'Honneur
Lucette LEBEAU	
Françoise MARIOTTI	
Cyrille MBIAGA	
Annie RENAUDIN	Secrétaire
Françoise RITTER	
Monique ROBERT	
Ernestine RONAI	
Marie-France SANTONI-BORNE	
Anne-Marie SIRMAIN	chargée des relations avec les salarié.es
Judith TRINQUART	

2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL



SIÈGE SOCIAL - 21 rue du Château d'eau - 75010 PARIS - 01 44 52 56 40 - contact@adn-asso.org
Marie-Hélène FRANJOU - PRESIDENTE
Delphine JARRAUD - DELEGUEE GENERALE

ETABLISSEMENTS ET COMITES TERRITORIAUX

**COMITE TERRITORIAL 13
BOUCHES-DU-RHÔNE**
Célia MISTRE
DIRECTRICE

Jérôme LAURENT
Chef de service

Leïla SELKIM
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Accueil, accueil de jour
Aller-vers
Accompagnement social global
Hébergement

BRETAGNE
Romain GUIGNY
CHEF DE SERVICE

Sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers
Accueil

Accompagnement social global
Hébergement

**COMITÉ TERRITORIAL 31
HAUTE-GARONNE**
Emmanuelle VRIGNAULT
DIRECTRICE

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers
Accueil

Accompagnement social global

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers
Accueil

Accompagnement social global

**COMITE TERRITORIAL 14
HERAULT**
Philippe ANDRES
DIRECTEUR

Claire GRANGEAUD
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers
Accueil

Accompagnement social global
Hébergement

Logement accompagné

**COMITE TERRITORIAL 38-73
VERONIQUE CAPPE
DIRECTRICE**

ISERE ET SAVOIE
Agnès BONNEAU
Cheffe de service

Sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers
Accueil, accueil de jour

Accompagnement social global

**COMITE TERRITORIAL 69
VERONIQUE CAPPE
DIRECTRICE**

RHÔNE
Myriam COLINEAU
remplacée par Emmanuelle PAGNAN (CDD)
Cheffe de service AAVA

Sandrine FORTINA
remplacée par Alice DUMONTET (CDD)
Cheffe de service éducatif

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers

Accueil, accueil de jour

Accompagnement social global

Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

**COMITE TERRITORIAL 69
VERONIQUE CAPPE
DIRECTRICE**

HAUTE-SAONE
Thierry MARTEL
Chef d'atelier AAVA

Lyticia MORLAIX
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Accueil

Accompagnement social global

Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

**COMITE TERRITORIAL 75-92
PARIS et HAUTS-DE-SEINE**
Jean-Christophe TETE
DIRECTEUR

Jean-Marc AUGUIN
DIRECTEUR-ADJOINT

PARIS
Véronique PRUVOT
Cheffe de service

Frédérique VAN BERCKEL
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers

Accueil, accueil de jour

Accompagnement social global
Hébergement

HAUTS-DE-SEINE
Thierry MARTEL
Chef d'atelier AAVA

Lyticia MORLAIX
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Accueil

Accompagnement social global

Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

**COMITE TERRITORIAL 93
SEINE-ST-DENIS**
Gaelle QUEYRON
DIRECTRICE

Marie PELLIEUX
DIRECTRICE-ADJOINTE

Genia BUTNARU
Cheffe de service

Valentine MUKABUSA
Cheffe de service

Vanessa AVERDY
Cheffe de service

Mariam DEMBELE
Cheffe de service

Johanna NDONG
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers

Accueil, accueil de jour

Accompagnement social global

Hébergement

Logement accompagné

**COMITE TERRITORIAL 93
SEINE-ST-DENIS**
Gaelle QUEYRON
DIRECTRICE

Marie PELLIEUX
DIRECTRICE-ADJOINTE

Genia BUTNARU
Cheffe de service

Valentine MUKABUSA
Cheffe de service

Vanessa AVERDY
Cheffe de service

Mariam DEMBELE
Cheffe de service

Johanna NDONG
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es

Aller-vers

Accueil, accueil de jour

Accompagnement social global

Hébergement

Logement accompagné

3. RAPPORT FINANCIER
S. DEBOURG-DOFFIN



RAPPORT FINANCIER

Exercice 2022
Assemblée Générale du 17 juin 2023

I. PREAMBULE

L'année 2022 est la poursuite et la concrétisation de projets, à savoir :

- Le lancement du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir », retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du fond addictions de l'Assurance maladie
- La finalisation des projets aller-vers et insertion socio-économique, avec la production de deux guides.
- La mise en œuvre du plan de lutte contre la prostitution des mineur.es avec le développement de dispositifs spécifiques au sein de l'Amicale du Nid (renforcement ou création 2022-23)
- Le développement de l'aller-vers numérique, compte-tenu de la forte croissance des mises en contact avec les acheteurs via Internet
- La signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) « nouvelle génération » relatifs aux CHRS :
 - CPOM 2022-2026 regroupant nos trois CHRS d'Ile de France (75-92-93 pour un total de 252 places d'hébergement, 90 places d'accompagnement sans hébergement, 26 places de veille sociale et 20 places d'AAVA)
 - CPOM 2023-2027 du CHRS du Rhône (24 places d'hébergement, 60 places d'accompagnement sans hébergement et 18 places d'AAVA)
 - L'ouverture des négociations pour le CHRS de l'Hérault avec la création de 10 places d'hébergement par transformation de CHU.
- Le renouvellement en octobre des frais de siège 2023-2027 avec un taux passant de 4.90097% à 5% des charges brutes
- La revalorisation socio-éducative de 238€ bruts dont ont bénéficié 75% des salarié.es de l'AdN à compter d'avril 2022. Cette mesure représente un montant de 834 422 € annuel, dont 257 727 € pour le personnel financé par subventions et pour lequel le financement reste incertain.
- La revalorisation de la valeur du point de la convention collective CCN66 passant de 3.82€ à 3.93€ en juillet 2023

II. STRUCTURE FINANCIERE

A. BILAN SYNTHETIQUE 2022

ACTIF	2022	2021	Variation	PASSIF	2022	2021	Variation
Actif immobilisé				Fonds propres	73 376	73 376	-
Immobilisations incorporelles	53 516	69 015	- 15 499	Réserves	2 767 386	2 510 941	256 445
Immobilisations corporelles	5 454 844	5 809 087	- 354 243	Report à nouveau	1 547 313	118 295	1 429 018
Immobilisations financières	855 706	836 269	19 437	Résultat de l'exercice	719 677	1 555 160	- 835 483
				Subventions d'investissements	2 004 663	1 907 872	96 791
				Provisions réglementées	1 088 262	1 060 383	27 879
TOTAL I	6 364 066	6 714 371	- 350 305	TOTAL I	8 200 677	7 226 027	974 650
Actif circulant				Provisions pour risques et charges	1 006 142	931 544	74 598
Stocks et avances	68 876	27 210	41 666	Fonds dédiés	2 642 139	1 033 589	1 608 550
Créances	2 168 885	1 417 055	751 830	TOTAL II	3 648 281	1 965 133	1 683 148
Disponibilités	8 994 845	6 399 553	2 595 292	Dettes			
Charges constatées d'avance	125 913	186 577	- 60 664	Emprunts et dettes financières	2 457 633	2 547 837	- 90 204
				Fournisseurs	389 673	497 862	- 108 189
				Dettes fiscales et sociales	1 954 850	2 031 124	- 76 274
				Autres dettes	214 594	224 415	- 9 821
				Produits constatés d'avance	856 877	252 367	604 510
TOTAL II	11 358 519	8 030 395	3 328 124	TOTAL III	5 873 627	5 553 605	320 022
TOTAL BILAN ACTIF	17 722 585	14 744 765	2 977 820	TOTAL BILAN PASSIF	17 722 585	14 744 765	2 977 820

LA STRUCTURE FINANCIERE des comptes de notre association au 31 décembre 2022, reste stable par rapport à 2021.

Cette stabilité est la concrétisation des efforts continus de bonne gestion de l'ensemble des établissements. Cela témoigne du sens des responsabilités des salarié.es et des bénévoles concerné.es. Que toutes et tous en soient ici remercié.es.

Le total du bilan s'élève à 17,7M€ fin 2022, soit +20,2 % par rapport à 2021 et l'analyse des principaux postes est la suivante :

A L'ACTIF

- Le niveau de l'**actif net immobilisé** passe de 6 714 K€ en 2021 à 6 364 K€ fin 2022. Les immobilisations corporelles diminuent à hauteur de 350 K€. Cette diminution est principalement liée aux dotations aux amortissements.
- Les créances** sont en augmentation. Elles passent de 1 417K€ en 2021 contre 2 169K€ en 2022, du fait du solde de subventions notifiées tardivement en 2022 et perçues sur l'exercice 2023 (notamment les subventions liées aux projets mineurs pour 409K€ et 354K€ concernant les mesures ASLL et AJ de l'AdN 93).
- La trésorerie** quant à elle est en progression à 8 994K€ contre 6 400K€ fin 2021. Elle représente 155 jours de trésorerie contre 130 jours en 2021. Cette augmentation est liée principalement au versement en fin d'année 2022 des subventions pour les projets mineur.es à hauteur de 1 392K€.

AU PASSIF

- Les fonds associatifs** : l'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle. L'augmentation des réserves s'élève à 256K€.
- Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 1 006K€ et sont en augmentation de 75K€ par rapport à 2021. L'augmentation des provisions est principalement liée à la dotation de provision pour litige à hauteur de 103K€.
- Les fonds dédiés** correspondent à des subventions attribuées mais non utilisées dans l'exercice et qui sont reportées sur les exercices suivants. Ils intègrent également des financements « excédentaires » sur des dispositifs temporaires ou en phase de montée en charge qui ont été isolés

afin de limiter l'impact sur les résultats des exercices futurs. Les fonds dédiés sont en augmentation de 1 608K€. Cette augmentation s'explique par les fonds alloués pour les appels à projets Mineur.es et AGRASC, versés en 2022, mais non encore utilisés.

- **Les dettes financières** liées aux emprunts enregistrent une diminution de 90K€ qui résulte du remboursement des emprunts souscrits antérieurement.

B. COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2022

	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes	523 158	460 226
Subventions d'exploitation	8 710 310	7 198 920
Dotations globales	9 709 216	8 062 897
Reprise sur provisions et transfert de charges	135 842	959 860
Utilisation des fonds dédiés	746 515	1 366 187
Autres produits	1 821 878	836 897
TOTAL I	21 646 919	18 884 987
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 918 060	4 663 590
Impôts et taxes	77 816	59 844
Charges de personnel	11 704 165	10 653 419
Charges de gestion courante	1 115 705	318 354
Report en fonds dédiés	2 355 066	768 236
Dotations aux amortissements et provisions	852 041	837 112
TOTAL II	21 022 853	17 300 555
RESULTAT D'EXPLOITATION	624 066	1 584 432
Résultat financier	- 23 026	- 41 087
Résultat exceptionnel	118 637	11 814
RESULTAT DE L'EXERCICE	719 677	1 555 159
TOTAL DES CHARGES	21 166 135	17 961 328
TOTAL DES PRODUITS	21 885 811	19 516 488

En 2022, le total des charges d'exploitation s'est élevé à 21M€ contre 17.3M€ en 2021 soit une augmentation de 21.4%. En parallèle, le total des produits d'exploitation s'est établi à 21.6M€, soit une hausse de 14.3 % par rapport à 2022. Ainsi le résultat d'exploitation ressort excédentaire à 624K€ du fait d'actions non menées, en raison des problématiques de recrutement ou du versement tardif de subventions.

Après prise en compte du résultat financier (-23K€), du résultat exceptionnel (118K€) lié aux reprises de subventions d'investissements, le résultat de l'exercice ressort donc en excédent à 720K€.

Les comptes consolidés de l'Amicale du Nid sont donc excédentaires.

Ce résultat est le consolidé des résultats de l'ensemble de nos dispositifs qui peuvent présenter des disparités dans les modalités de financement, dans les conditions de fonctionnement différentes selon les services, et qui n'absorbent pas de la même manière les éléments impondérables.

III. EXAMEN DETAILLE PAR ETABLISSEMENT

BOUCHES-DU-RHONE (13)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 488 432	-	1 488 432	1 409 750
Subventions	5 522	1 643 224	1 648 746	444 961
Autres produits	56 520	51 959	108 479	174 669
TOTAL I	1 550 474	1 695 183	3 245 657	2 029 380
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 069 173	470 781	1 539 954	1 432 116
Achats et autres services extérieurs	299 396	177 937	477 333	436 367
Charges divers	188 562	32 919	221 481	189 163
TOTAL II	1 557 131	681 637	2 238 768	2 057 646
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 6 657	1 013 546	1 006 889	- 28 266
Résultat financier et exceptionnel	36 074	17	36 057	38 624
Variation fonds dédiés	-	1 022 749	1 022 749	65 111
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 417	9 220	20 197	54 753
Reprise résultat et Variation CP	- 6 869	-	6 869	8 403
Résultat Administratif	22 548	9 220	13 328	46 350

La hausse des subventions est principalement liée à l'augmentation des fonds pour les mineurs (+1130K€)

L'augmentation de la masse salariale est cohérente avec la hausse des financements.

L'excédent 2022 est principalement lié à l'économie réalisée sur des postes vacants (2.28 ETP) compensée par des dépassements au niveau du groupe I, notamment pour le nettoyage de l'établissement qui est externalisé depuis avril 2019 et qui représente un montant de 31 260€ pour le CHRS.

HAUTE-GARONNE (31)

La hausse des subventions est principalement liée à l'augmentation des fonds pour les mineurs (+148K€)

L'excédent 2022 est principalement lié à l'économie réalisée sur des postes vacants et salarié.es en arrêts maladie (1.67 ETP).

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	479 658	-	479 658	423 489
Subventions		251 095	251 095	114 162
Autres produits	43 211	10 848	54 059	68 296
TOTAL I	522 869	261 943	784 812	605 947
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	387 338	85 326	472 664	454 871
Achats et autres services extérieurs	43 005	84 038	127 043	53 905
Charges divers	55 502	55 502	111 004	78 332
TOTAL II	485 845	113 862	599 707	587 108
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 024	148 081	185 105	18 839
Résultat financier et exceptionnel	- 1 159	-	1 159	3 439
Variation fonds dédiés	832	148 081	147 249	17 462
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 697	-	36 697	2 062
Reprise résultat et Variation CP	- 3 404	-	3 404	35 858
Résultat Administratif	33 293	-	33 293	33 796

HERAULT (34)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	419 063	-	419 063	339 600
Subventions	11 800	674 002	685 802	625 561
Autres produits	59 455	77 200	136 655	78 611
TOTAL I	490 318	751 202	1 241 520	1 043 772
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	367 813	440 492	808 305	584 884
Achats et autres services extérieurs	88 871	273 821	362 692	361 952
Charges divers	38 801	53 536	92 337	78 929
TOTAL II	495 485	767 849	1 263 334	1 025 765
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 5 167	- 16 647	- 21 814	18 007
Résultat financier et exceptionnel	- 7 029	7 748	719	19 461
Variation fonds dédiés	1 263	-	1 263	142 099
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 10 933	- 8 899	- 19 832	140 645
Reprise résultat et Variation CP	1 957	-	1 957	-2118
Résultat Administratif	- 8 976	- 8 899	- 17 875	138 527

Le CHRS présente un déficit administratif de 9K€ principalement lié au rappel de la valeur du point rétroactif au 1^{er} juillet 2022 suite à l'arrêté de décembre 2022 et qui n'était pas prévu au budget. Tous les ETP étant pourvus, ce rappel n'a pas pu être compensé par une économie sur les postes vacants comme pour les autres établissements. Ce dépassement sera compensé par la prise en compte rétroactive de l'effet de cette hausse de la valeur du point en 2023 par le CHRS.

Les budgets hors CHRS sont en déficit de 9K€. Ce déficit correspond également au rappel de la valeur du point, mais qui ne sera pas pris en compte de façon rétroactive par les financeurs en 2023. Ce dernier est compensé par l'excédent 2021 qui s'élevait à 121K€. L'excédent 2021 correspondait à des financements pour des places non pourvues faute d'appartements disponibles. Le financement étant reconduit en 2022, nous avons constaté un excédent en 2021.

ISERE ET ANTENNE DE SAVOIE (38 & 73)

La hausse de financement de 85 K€

s'explique par :

- 37K€ de fonds supplémentaires accordés par la DRFE.
- La mutualisation de la subvention ARS du Rhône avec le 38/73 pour 20K€.
- De nouveaux financements du FIPD pour 13 K€, la FAS pour 5K€. Ainsi qu'une augmentation de la subvention de la métropole de 8K€

Le déficit de 34,7K€ s'explique principalement par le non financement de la revalorisation salariale, ainsi que par le reversement de l'excédent de 15K constaté en 2021 à l'ARS (demande de l'ARS) et comptabilisé en charges exceptionnelles.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales				
Subventions		255 500	255 500	169 793
Autres produits		21 385	21 385	25 270
TOTAL I	-	276 885	276 885	195 063
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		223 017	223 017	214 021
Achats et autres services extérieurs		57 001	57 001	24 336
Charges divers		13 665	13 665	18 056
TOTAL II	-	293 683	293 683	256 413
RESULTAT D'EXPLOITATION	- -	16 798	- 16 798	- 61 350
Résultat financier et exceptionnel	-	17 917	- 17 917	
Variation fonds dédiés				105 411
RESULTAT DE L'EXERCICE	- -	34 715	- 34 715	44 061
Reprise résultat et Variation CP				
Résultat Administratif	-	34 715	- 34 715	44 061

RHONE (69)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 260 569	-	1 260 569	1 224 012
Subventions		310 846	310 846	259 000
Autres produits	63 772	156 883	220 655	195 126
TOTAL I	1 324 341	467 729	1 792 070	1 678 138
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	849 634	334 712	1 184 346	915 178
Achats et autres services extérieurs	214 160	56 186	270 346	274 247
Charges divers	160 916	140 921	301 837	313 194
TOTAL II	1 224 710	531 819	1 756 529	1 502 619
RESULTAT D'EXPLOITATION	99 631	- 64 090	35 541	175 519
Résultat financier et exceptionnel	21 807	42 535	64 342	41 653
Variation fonds dédiés	- 41 309	50 500	9 191	- 79 747
RESULTAT DE L'EXERCICE	80 129	28 945	109 074	137 425
Reprise résultat et Variation CP	20 183		20 183	8 011
Résultat Administratif	100 312	28 945	129 257	145 436

L'augmentation de la dotation globale de 36,6 K€ s'explique par le financement de la revalorisation salariale (indemnité socio-éducative).

L'excédent du CHRS de 100K€ est principalement lié au groupe II. Les mouvements et arrêts maladie de personnels, importants sur l'année, génèrent une sous-consommation sur l'exercice.

PARIS (75)

La dotation globale augmente de 41K€. Cette variation correspond au financement de la revalorisation salariale (indemnité socio-éducative).

L'excédent du CHRS de 100,2K€ est principalement lié au groupe II. En effet, après prise en compte des recettes en atténuation (reprise provision retraite, indemnités journalières), nous constatons une sous-consommation de 166K€ au niveau des dépenses de personnel, due à des postes vacants ou des remplacements de salariés sortis et

remplacés par des personnes ayant moins d'ancienneté. Cette économie est compensée par des dépassements au niveau des locations et charges des appartements (29K€) ainsi que par la constitution d'une provision pour rénovation d'appartements et des bureaux du CHRS pour 31K€.

L'excédent des autres activités est principalement lié au dispositif Intermède, du fait d'un poste vacant sur l'année.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	2 115 261	-	2 115 261	2 074 688
Subventions		627 714	627 714	654 072
Autres produits	62 931	7 776	70 707	115 811
TOTAL I	2 178 192	635 490	2 813 682	2 844 571
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 132 380	518 532	1 650 912	1 505 182
Achats et autres services extérieurs	764 838	74 018	838 856	865 995
Charges divers	145 405	29 085	174 490	235 483
TOTAL II	2 042 623	621 635	2 664 258	2 606 660
RESULTAT D'EXPLOITATION	135 569	13 855	149 424	237 911
Résultat financier et exceptionnel	- 30 583	-	30 583	-
Variation fonds dédiés		17 926	17 926	1 241
RESULTAT DE L'EXERCICE	104 986	31 781	136 767	239 152
Reprise résultat et Variation CP	- 4 696	-	4 696	15 289
Résultat Administratif	100 290	31 781	132 071	223 863

HAUTS-DE-SEINE ET ANTENNES DES YVELINES ET VAL-D'OISE (92-78-95)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 013 860	-	1 013 860	981 666
Subventions		174 265	174 265	103 050
Autres produits	36 896	246 013	282 909	230 716
TOTAL I	1 050 756	420 278	1 471 034	1 315 432
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	711 313	76 699	788 012	669 833
Achats et autres services extérieurs	223 614	87 634	311 248	337 088
Charges divers	87 627	149 458	237 085	216 180
TOTAL II	1 022 554	313 791	1 336 345	1 223 101
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 202	106 487	134 689	92 331
Résultat financier et exceptionnel	1 042	-	1 042	11 628
Variation fonds dédiés	2 056	74 203	72 147	12 673
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 216	32 284	61 500	93 376
Reprise résultat et Variation CP	2 158		2 158	6 649
Résultat Administratif	31 374	32 284	63 658	86 727

La dotation globale augmente de 32K€. Cette variation correspond au financement de la revalorisation salariale (indemnité socio-éducative).

L'excédent du CHRS est principalement lié au groupe II. L'écart en ETP sur le CHRS entre le budget exécutoire 2022 et le réel 2022 est de -0.48 ETP du fait d'arrêts maladie.

Il en résulte un excédent de 31,4K€.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

La signature du CPOM au 1^{er} janvier a vu la transformation de 94 places de CHU en CHRS, d'où l'augmentation de la dotation globale de 1.3M€.

Après neutralisation de l'effet de ces subventions liées à la transformation des places de CHRS en CHU, les subventions augmentent de 808K€. Cette hausse est principalement liée à la pérennisation des places de périodes hivernales tout au long de l'année (633K€), ainsi qu'à la création d'un dispositif mineurs dans le 77 (158 K€).

L'excédent de 740K€ s'explique par des mutualisations de postes mais surtout par de nombreux postes vacants en cours d'année (environ 30% au 01/09/22, 15% au 01/06/23)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	2 932 373	-	2 932 373	1 609 691
Subventions	48 996	3 422 925	3 471 921	3 986 637
Autres produits	239 291	492 534	731 825	1 383 959
TOTAL I	3 220 660	3 915 459	7 136 119	6 980 287
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 799 548	2 111 931	3 911 479	4 043 967
Achats et autres services extérieurs	894 298	1 347 309	2 241 607	2 039 968
Charges divers	383 414	349 565	732 979	698 888
TOTAL II	3 077 260	3 808 805	6 886 065	6 782 823
RESULTAT D'EXPLOITATION	143 400	106 654	250 054	197 464
Résultat financier et exceptionnel	8 870	19 161	28 031	37 918
Variation fonds dédiés	-	282 524	282 524	393 788
RESULTAT DE L'EXERCICE	152 270	156 709	4 439	629 170
Reprise résultat et Variation CP	79 236	665 227	744 463	69 361
Résultat Administratif	231 506	508 518	740 024	559 809

BRETAGNE (29 22 35 56)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	
Subventions		500 549	500 549	137 526
Autres produits		785	785	413
TOTAL I	-	501 334	501 334	137 939
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		144 843	144 843	97 194
Achats et autres services extérieurs		47 937	47 937	17 502
Charges divers		11 024	11 024	5 713
TOTAL II	-	203 804	203 804	120 409
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	297 530	297 530	17 530
Résultat financier et exceptionnel		-	-	-
Variation fonds dédiés	-	162 914	162 914	17 530
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	134 616	134 616	-
Reprise résultat et Variation CP				
Résultat Administratif		134 616	134 616	-

La hausse des subventions est principalement liée à l'augmentation des fonds AGRASC (300K€) et des fonds pour les mineurs (+56.8K€)

L'excédent 2022 est principalement lié à l'économie réalisée sur des postes vacants depuis l'ouverture. Mais ceux-ci sont totalement pourvus en 2023.

SIÈGE

Les comptes du siège sont composés des éléments suivants :

- Les frais de siège, excédentaires à hauteur de 86K€, du fait d'une hausse du financement des frais de siège versés par les établissements dont +64K€ pour les CHRS.
- Les projets « aller-vers » et « insertion socio-économique » financés par l'AGRASC à hauteur de 500K€ comprenant 2 postes au siège et 6 postes sur es territoires (sauf en Bretagne, en création), ainsi que 60K€ pour des

actions en établissements. Ce dispositif est déficitaire à hauteur de 167K€ car tous les recrutements n'ont pas été réalisés en 2021-2022 (le projet se poursuit en 2023). Ce déficit est compensé par un excédent de 413K€ constaté en 2021. Il résulte un solde de subvention de 245K€ à utiliser sur l'exercice 2023.

- Des excédents sont également constatés pour :

- ✓ Le projet « Prostitution et addictions, comprendre pour agir » (financé par le fond addictions de l'Assurance Maladie), à hauteur de 62K€,
- ✓ L'AGRASC pour 163K€
- ✓ Et le SDFE pour 61K€

du fait de décalages au niveau du recrutement.

- le volet sensibilisations-formations est excédentaire à hauteur de 55K€ du fait de la non comptabilisation en fonds dédiés des prestations non réalisées sur l'exercice.

Je pense qu'on ne parle pas de la même chose ou il doit me manquer des éléments : quand je somme 86 + 245 + 62 + 163 + 61 + 55, cela fait 672 K€ et non 257 K€. Bref, je suis perdue.

COMPTE ASSOCIATIF

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales				
Subventions				
Autres produits		15 883	15 883	11 701
TOTAL I	-	15 883	15 883	11 701
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel			-	-
Achats et autres services extérieurs		10 880	10 880	2 348
Charges divers			-	-
TOTAL II	-	10 880	10 880	2 348
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	5 003	5 003	9 353
Résultat financier et exceptionnel		17 098	17 098	375
Variation fonds dédiés			-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	22 101	22 101	9 728
Reprise résultat et Variation CP				
Résultat Administratif		22 101	22 101	9 728

Ce compte est destiné à financer les frais d'Assemblée Générale et ceux des réunions de Bureau et du Conseil d'Administration. Le résultat financier de 17K€ correspond à la revalorisation dans nos comptes de nos parts acquises auprès du Crédit Coopératif.

IV. PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 s'inscrit dans une double perspective :

- **Des politiques publiques se déclarant volontaristes :**
 - Lors de la réunion du **Comité de suivi de la loi de 2016** sous la présidence d' Isabelle ROME, Ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, le 08 février 2023, en présence des différents services de l'Etat (Intérieur, Justice, Santé...) et des associations comme l'Amicale du Nid, la Ministre a rappelé avec vigueur la politique abolitionniste de l'Etat français, la nécessité de poursuivre la montée en charge de l'activité effective des commissions départementales et d'augmenter le nombre de parcours de sortie de prostitution.
 - Une « **stratégie prostitution** » impulsée par Isabelle Rome, annoncée pour la rentrée de septembre 2023, avec une vision interministérielle et après concertation avec les associations, dont les travaux ont été lancés le 31 mai.
 - Le **troisième plan de lutte contre la traite des êtres humains**, qu'il s'agisse d'exploitation sexuelle, d'exploitation par le travail, de la mendicité forcée, ou de l'incitation à commettre des délits, porté par la nouvelle secrétaire générale de la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), Roxana MARACINEANU. Pour mémoire, la traite des êtres humains à visée sexuelle représente 77% des victimes de traite humaine accompagnées par les associations en France¹.
 - La préparation de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles contre les femmes à l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024, en lien étroit avec l'Etat.
- **En interne :**
 - L'élection d'un nouveau Conseil d'administration en juin 2023, et en son sein d'un nouveau Bureau et d'une nouvelle présidence de l'association, après 6 ans de présidence de Marie-Hélène FRANJOU, récipiendaire de la Légion d'honneur le 21 avril 2023.
 - La poursuite du projet national à déclinaison territoriale « prostitution et addictions : comprendre pour agir ».

¹ Source : La traite des êtres humains en France, le profil des victimes accompagnées par les associations en 2020 – SSMIS MIPROF

- Le développement et le renforcement des missions mineur.es de l'Amicale du Nid sur neuf départements (13.31.34.35.69.75.77.93.95),
- La poursuite du renforcement de l'aller-vers numérique,
- Des investissements immobiliers avec l'acquisition de la Villa Orion à Saint Ouen (93) et l'extension des locaux de Colombes (92),
- La poursuite de constitutions de parties civiles dans différents types de procès.

**Pour le Conseil d'Administration,
Sandrine DEBOURG
Trésorière**



**4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
N. NACCACHE**

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE DU NID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels :

- Concernant la dérogation aux principes comptables, nous observons que « des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés sont susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 2000-06 et représente un passif de 518.891 €, précisée dans la note n°1, point 2.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 avril 2023.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 12/06/2023 17:09:18
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 336934

Franck NACCACHE
Associé



COMPTES ANNUELS



BILAN COMPTABLE AU 31/12/2022

ACTIF				
Libelle	Montant brut 31/12/2022	Amort. et prov. 31/12/2022	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	181 110	144 075	37 035	52 260
Autres immobilisations incorporelles	104 653	88 172	16 481	16 755
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	349 091		349 091	349 091
Constructions	6 664 455	3 343 334	3 321 121	3 579 430
Installations techniques, matériels et outillage	428 553	234 389	194 164	113 187
Autres immobilisations corporelles	4 239 496	2 649 028	1 590 468	1 767 379
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 134		2 134	2 134
Prêts	136 923		136 923	136 923
Autres immobilisations financières	716 924		716 924	697 211
TOTAL I	12 823 339	6 458 998	6 364 341	6 714 371
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	25 829		25 829	27 210
Créances (1) :				
Créances redevables et comptes rattachés (2)	454 729	5 310	449 419	409 097
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	1 767 148		1 767 148	1 007 957
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 849 710		8 849 710	6 399 553
Charges constatées d'avance	125 913		125 913	186 577
TOTAL II	11 223 329	5 310	11 218 019	8 030 395
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL ACTIF	(I +II+III+IV+V)	24 046 668	6 464 308	17 582 360
(1) Dont à moins d'un an : 2 221 877 Dont à plus d'un an : 271 370				
(2) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2022

PASSIF		
Libellé	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	51 086	51 086
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	51 086	51 086
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	22 290	22 290
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 224 703	1 968 258
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 224 703	1 968 258
Excédents et réserves affectés à l'investissement	1 409 701	1 130 146
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	492 929	492 929
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements	322 073	345 183
Autres réserves	542 683	542 683
Report à nouveau	1 417 010	118 295
Dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	691 938	-121 060
Dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-588 081	-600 149
Dont charges des activités SMS de prise en compte différée	1 313 153	839 503
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	719 677	1 555 160
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	421 782	416 646
Situation nette	4 977 448	4 257 772
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 004 663	1 907 872
Provisions réglementées :	1 088 262	1 033 427
Couverture du besoin en fonds de roulement	91 964	91 964
Réserves des plus-values nettes d'impôt	940 301	941 463
Droit des propriétaires		
TOTAL I	8 010 173	7 199 074
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations	309 980	440 053
Fonds dédiés	2 332 159	620 491
TOTAL II	2 642 139	1 060 544
Provisions		
Provisions pour risques	347 889	258 665
Provisions pour charges	658 253	672 879
TOTAL III	1 006 142	931 544
DETTES (2)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 457 214	2 547 837
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	392 958	497 262
Dettes des legs et donations		600
Dettes sociales et fiscales	1 986 114	2 031 124
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	179 142	224 415
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	848 278	252 367
TOTAL IV	5 863 706	5 553 605
Exercice de couverture (passif)	TOTAL V	5 553 605
TOTAL PASSIF	(I+II+III+IV+V)	17 582 360
TOTAL PASSIF	(I+II+III+IV+V)	14 741 765
(1) Dont compte 1201 et compte 1291;		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques ;		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 389 673		
(5) Dont fonds des majeurs protégés ;		

COMpte DE RESULTAT - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Article	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	523 158	460 226
dont parrainages		
dont prestations de services des activités sociales et médico-sociales	523 158	460 226
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	18 349 114	15 261 817
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	9 709 216	8 062 897
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	133 993	959 860
Utilisation des fonds dédiés	746 515	1 366 187
Autres produits	922 442	836 897
TOTAL I	20 675 322,46	18 944 987
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 918 060	4 663 590
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	998 755	971 985
- autres	77 816	59 844
Charges de personnel		
- salaires et traitements	7 517 496	6 853 831
- charges sociales	1 040 347	2 827 603
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	646 292	765 347
Dotations aux provisions	203 311	71 765
Report en fonds dédiés	2 355 066	768 226
Autres charges	294 014	328 354
TOTAL II	20 051 116	17 100 154
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	624 206,30	1 844 833
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 379	41
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	718	330
TOTAL III	17 097	371
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	40 124	41 462
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	40 124	41 462
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	12 973	41 087
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	601 040	1 543 346
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	44 215	9 205
Sur opérations en capital	174 839	619 948
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 741	1 973
TOTAL V	221 795	631 126
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	70 343	153 395
Sur opérations en capital	1 791	275 023
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	31 025	190 895
TOTAL VI	103 158	619 312
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	118 636	1 181 414
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	20 914 145	19 516 488
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	20 194 438	17 961 328
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	719 707	1 555 160
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	12 587	12 587
Bénévoles		
TOTAL	12 587	12 587
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Services en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	12 587	12 587
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	12 587	12 587

ANNEXE COMPTES ANNUELS

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(JO 21/09/1946)

Siège social : 21 Rue du Château d'Eau
75010 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total bilan	17 582 359 €
▪ Total compte de résultat :	
. Total des charges	20 194 438 €
. Total des produits	20 914 115 €
▪ Résultat de l'exercice (Excédent)	719 677 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2023.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

Note n°1 Règles et méthodes comptables.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des dépréciations
Note n° 5	Etats des créances

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6	Etat des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds propres
Note n° 8	Tableau explicatif du report à nouveau

Note n° 9	Tableau explicatif du résultat de l'exercice
Note n° 10	Proposition d'affectation des résultats
Note n° 11	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 12	Tableau de suivi des fonds dédiés

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 13	Charges à payer
Note n° 14	Produits à recevoir

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15	Détail des financements publics
Note n° 16	Charges et produits exceptionnels

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17	Engagements financiers
Note n° 18	Effectif
Note n° 19	Informations sur les rémunérations des dirigeants

NOTE N°1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

- Du règlement ANC n°2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dit M22bis.

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé aux règles suivantes :

- Certaines provisions pour risques et charges sous contrôle des autorités de tarification ne représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

Le montant des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 200-06 représente un passif de 518 891 €.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

L'année 2022 est la poursuite et la concrétisation de projets, à savoir :

- Le lancement du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir », retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du fond addictions de l'Assurance maladie
- La finalisation des projets aller-vers et insertion socio-économique, avec la production de deux guides.
- La mise en œuvre du plan de lutte contre la prostitution des mineur.es avec le développement de dispositifs spécifiques au sein de l'Amicale du Nid (renforcement ou création 2022-23)
- Le développement de l'aller-vers numérique, compte-tenu de la forte croissance des mises en contact avec les acheteurs via Internet
- La signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) « nouvelle génération » relatifs aux CHRS :
 - CPOM 2022-2026 regroupant nos trois CHRS d'Ile de France (75-92-93 pour un total de 252 places d'hébergement, 90 places d'accompagnement sans hébergement, , 26 places de veille sociale et 20 places d'AAVA)
 - CPOM 2023-2027 du CHRS du Rhône (24 places d'hébergement, 60 places d'accompagnement sans hébergement et 18 places d'AAVA)
 - L'ouverture des négociations pour le CHRS de l'Hérault avec la création de 10 places d'hébergement par transformation de CHU.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

A - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'Association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de Siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'Association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

B - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 ans.

C - IMMOBILISATION CORPORELLES

1/ Immobilisations corporelles immeubles :

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments acquis à compter du 01/01/2005.

2/ Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

D - LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION ONT ETE PRATIQUES SUIVANT LE MODE LINEAIRE SUR LA VALEUR D'ACQUISITION DES BIENS

Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Matériel de transport | 5 et 8 ans |
| ▪ Mobilier, matériel | 5 et 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau | 3 - 5 et 10 ans |
| ▪ Matériel informatique | 3 - 4 et 5 ans |
| ▪ Agencements et installations | 5 et 10 ans |

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

E - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont constituées par :

- Des dépôts et cautions
- Un compte titres constitué de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps (CET). L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes, qui ne peuvent être « débloquées » que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement des jours de CET dans les cas limitativement prévus selon l'accord d'entreprise signé le 22/12/1999.
- Des nantissements de fonds pour garantir les prêts souscrits auprès de la banque Société Générale.
- les autres immobilisations financières sont constituées de parts A et B du Crédit coopératif.

F - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

G - DISPONIBILITES

L'Association a souscrit une convention de fusion de ses comptes bancaires auprès du Crédit Coopératif.

H - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les placements sont constitués d'un livret A, d'un compte sur livret institutionnel et de deux livrets associatifs produisant des intérêts financiers comptabilisés en fin d'exercice.

Les placements du compte sur livret institutionnel sont disponibles après un préavis de mobilisation de 32 jours.

I - RESERVES

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle.

J - REPORT A NOUVEAU

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans la rubrique « report à nouveau sans droits de reprise ».

Un tableau en annexe donne le détail du report à nouveau. (Notes n°8 et 9)

K - PROVISIONS REGLEMENTEES

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provision réglementée afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22 et M21, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

L - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement est calculé pour les salariés de plus de 55 ans avec un départ probable à 62 ans.

La provision enregistrée dans les comptes est constituée progressivement sur une période de 7 ans, jusqu'au départ du salarié.

Le total de l'engagement enregistré en provisions pour charges est de 3 17 475 €.

M - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions. Les provisions contrôlées par les financeurs au compte de Résultat sont conservées au bilan jusqu'à leur

utilisation. Dans certains cas elles peuvent avoir un aspect dérogatoire au règlement CRC 2000-06.

N - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes, sous réserve de l'approbation par les financeurs.

O - ENGAGEMENTS A REALISER SUR FONDS DEDIES

Les fonds dédiés, tels que définis par le règlement CRC n° 2018-06, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

P - EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur brute (montant en capital).

Q - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les éléments mentionnés sont ceux qui ont été identifiés.

R - ENGAGEMENT HORS BILAN – CREANCES ET DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

- Nantissement parts capital Crédit Coopératif

AdN 13 :	471 €
AdN 34 :	2 821 €
AdN 69 :	2 013 €
AdN 92 :	4 270 €
AdN 93 :	4 285 €
CA :	930 €
Total :	14 790 €

- AdN 31 – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'acquisition des nouveaux locaux.
Montant : 74 400 €
- AdN 69 - Caution solidaire de la commune de Lyon sur prêt n° 06019040
Montant : 100 000
- Une hypothèque a été souscrite en 2019 pour garantir le prêt souscrit pour l'achat des locaux.
- AdN 13 - Caution amortissable sur prêt n° 04036570
Montant au 31/12/2019 : 26 711 €
- Compte associatif – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'aménagement de la pension de famille de l'Amicale du Nid 93 qui a ouvert en 2018.
Montant : 130 000 €

7. COMPTE DE RESULTAT

Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

• Honoraires

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 38 829 € (article R 123-198 du code de commerce)

8. PRINCIPE DE GLOBALISATION

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.

Les principes d'élimination sont les suivants :

⇒ Au bilan :

- élimination des comptes inter établissements.

⇒ Au compte de résultat :

- élimination des frais de siège,
- élimination des salaires, charges sociales et dépenses de fonctionnement transférés.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute debut exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste a poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	176 113	4 998			181 110
Autres immobilisations incorporelles	101 441	11 197	7 985		104 653
TOTAL (I)	277 553	16 195	7 985		285 763
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	349 091				349 091
Constructions	6 661 304	3 151			6 664 455
Installations techniques, matériel et outillage	390 383	105 819	67 649		428 553
Installations générales, aménagements divers	2 159 621	43 406	1 323		2 201 704
Matériel de transport	471 687	13 990			485 677
Mobilier matériel de bureau et informatique	990 213	79 368	49 368		1 020 213
Mobilier matériel d'hébergement	532 923	22 260	23 281		531 902
	4 154 443	159 024	73 972	0	4 239 496
Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			0		
TOTAL (II)	11 555 221	267 995	141 621		11 681 595
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	2 134				2 134
Placements CET	136 923				136 923
Prêts et autres immobilisations financières	697 211	30 667	11 230		716 648
TOTAL (III)	836 269	30 667	11 230		855 706
TOTAL (I+II+III)	12 669 043	314 857	160 836		12 823 064

Note n° 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	Amortissements cumules au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	Amortissements cumules à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	123 852	20 223			144 075
Autres immobilisations incorporelles	84 686	11 471	7 985		88 172
TOTAL (I)	208 538	31 694	7 985		232 246
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	3 081 874	261 524	64		3 343 334
Installations techniques, matériel et outillage	277 196	24 843	67 649		234 389
Installations générales, aménagements divers	907 990	132 290	1 323		1 038 958
Matériel de transport	310 326	49 622			359 947
Mobilier matériel de bureau	754 957	126 305	43 231		838 031
Mobilier matériel d'hébergement	413 790	20 015	21 715		412 091
	2 387 065	328 232	66 269		2 649 028
Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes					
TOTAL (II)	5 746 135	614 598	133 982		6 226 751
TOTAL (I+II)	5 954 673	646 292	141 967		6 458 998

Note n° 4 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Nature des dépréciations	Montant début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Virements de poste à poste	Montant fin exercice
Sur immobilisations :					
- incorporelles					
- corporelles					
- financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
TOTAL					
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financière					
- exceptionnelle					

Note n° 5 - ETAT DES CREANCES

Creances		Montant brut 2021	Montant brut 2022	Degré de liquidite de l'actif	
				à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Autres titres immobilisés	2 134	2 134		2 134
	Prêts (1)	136 923	136 923		136 923
	Autres immobilisations financières	697 211	719 059		719 059
l'actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	27 210	25 829	25 829	
	Créances art. 35 Usagers et comptes rattachés	271 370	271 370		271 370
		137 727	183 359	183 359	
		409 097	454 729	183 359	271 370
	Subventions & produits à recevoir	808 160	1 577 249	1 577 249	
	Personnel & comptes rattachés	4 180	54 564	54 564	
	Débiteurs divers	195 617	135 335	135 335	
		1 007 957	1 767 148	1 767 148	
	Charges constatées d'avance	186 577	125 913	125 913	
TOTAL		1 769 899	3 231 735	2 102 249	1 129 486
	(1) Montant :				
	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6 - ETAT DES DETTES

Dettes	Montant brut	Degre d'exigibilite		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 457 214	161 142	576 221	1 719 850
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	392 958	392 958		
Legs et donations				
Personnel et comptes rattachés	844 348	844 348		
Organismes sociaux	1 130 759	1 130 759		
Etat - Impôts et taxes	11 007	11 007		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	179 142	179 142		
Produits constatés d'avance	848 278	848 278		
TOTAL	5 863 706	3 567 634	576 221	1 719 850
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Note n° 7 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Nature des fonds propres	Montant débit d'exercice	Affectation des résultats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	51 086				51 086
Ecarts de réévaluation	22 290				22 290
Réserves	2 510 941	256 445	0	0	2 767 386
Statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 968 258	256 445	0	0	2 224 703
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	1 130 146	279 556			1 409 701
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>	492 929				492 929
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements</i>	345 183	-23 110			322 073
Autres réserves	542 683				542 683
Report à nouveau (voir note 8)	118 295	1 298 715			1 417 010
Résultat de l'exercice (voir note 9)	1 555 160	-1 555 160	719 677		719 677
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
Subventions d'investissement	1 907 872		271 630	174 839	2 004 663
Provisions réglementées :	1 033 427	26 955	30 621	2 741	1 088 262
<i>Couverture du besoin en fonds de roulement</i>	91 964				91 964
<i>Réserves des plus-values nettes d'actif</i>	941 463			1 162	940 301
<i>Droit des propriétaires</i>					
TOTAL DES FONDS PROPRES	7 199 071	26 955,00	1 021 927	177 580	8 070 374

Retraitement des fonds dédiés	26 955
	26 955

Note n° 8 - TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

Postes	Montant débit d'exercice	Affectation des résultats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Report à nouveau Gestion Libre	66 058	812 997			879 055
Dépenses refusées	-187 117				-187 117
Report à nouveau sans droit de reprise	-121 060	812 997	0	0	691 938
Résultat sous contrôle tiers financiers	839 503	473 650			1 313 153
Charges rejetées	-320 453	-3 412			-323 865
Dépenses non opposables - Prov. CP	-252 989	15 480			-237 509
Dépenses non opposables - Autres	-26 707				-26 707
Report à nouveau sans droit de reprise	239 354	485 718	0	0	725 072
Report à nouveau	118 295	1 298 715	0	0	1 417 010

Note n° 9 - DÉTERMINATION DU RESULTAT GLOBAL

Libellé	CIIRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL 2022	TOTAL 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	9 709 216	-	9 709 216	8 062 896
Subventions	66 318	8 570 557	8 636 875	7 198 920
Autres produits	562 076	1 195 729	1 757 805	2 332 452
TOTAL I	10 337 610	9 766 287	20 103 897	17 594 268
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	6 317 199	5 391 533	11 708 732	10 748 674
Achats et autres services extérieurs	2 528 182	2 542 806	5 070 988	4 677 993
Charges divers	1 060 227	31 334	1 091 561	1 294 434
TOTAL II	9 905 608	7 965 673	17 871 281	16 721 101
RESULTAT D'EXPLOITATION	432 002	1 800 614	2 232 616	873 167
RESULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL	26 938	68 672	95 610	84 042
VARIATION FONDS DEDIES	- 37 158	- 1 571 391	- 1 608 549	597 950
RESULTAT DE L'EXERCICE	421 782	297 895	719 677	1 555 159

Note n° 11 - TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant debut exercice	Affectation resultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Provisions pour risques	110 174		125 540		235 714
Autres provisions pour risques	148 491			36 317	112 174
Provisions pour charges:					
- Provisions pour départ à la retraite	327 028		72 461	82 012	317 477
- Provisions pour autres charges	50 690				50 690
- Provisions pour grosses réparations	295 163			5 075	290 089
	672 879	0	72 461	87 087	658 253
TOTAL	931 544	0	198 001	123 404	1 006 141
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			198 001	123 404	
- financière					
- exceptionnelle					

Note n° 12 - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Projet 1							
Projet 2							
Subventions d'exploitation							
AdN 13	207 710	1 215 432	192 683	-	15 027	1 215 432	
AdN BHZ	73 508	236 422	73 508			236 422	
AdN 31	121 233	268 131	120 882			268 482	
AdN 34	6 263		1 263				
AdN 38-73	-						
AdN 69	191 500	141 490	150 681			182 309	
AdN 75	76 165	26 016	43 941			58 240	32 138
AdN 92	90 690	141 893	69 745			162 838	6 323
AdN 93	233 140	325 682	43 158		6 928	508 736	130 637
AdN SN	60 335		50 654			9 680	
Contributions financières d'autres organismes							
Projet 1							
Projet 2							
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels (à préciser)							
Legs et donations							
Total	1 060 544	2 355 066	746 515	-	26 955	2 642 139	169 098

Compte de résultat
écart

2 355 066
0 - 746 515
0

AUTRES INFORMATIONS

Note n°13 - CHARGES A PAYER

Détail des charges à payer	Montant
Factures non parvenues	50 700
Personnel	819
Dette CET	143 518
Congés payés	819 778
Autres charges à payer	192 246
TOTAL	1 207 061

Note N° 14 - AUTRES CREANCES : PRODUITS A RECEVOIR

Libelles	31/12/2022
AdN 13	183 974
Unifaf	32 882
CD13	150 000
Divers	1 092
AdN 31	1 333
Divers	1 333
AdN 34	89 866
CCAS FAJ	7 000
Divers	1 477
CAF	952
CD 34	75 437
Agglomération	5 000
AdN 38	13 000
Justice	13 000
AdN 69	15 000
Métropole Lyon	15 000
AdN 75	407 752
ARS	101 113
Coallia	291 990
Divers	14 649
AdN 92	7 321
Unifaf	2 677
Divers	4 644
AdN 93	863 329
CRIF	70 615
CD93	505 105
ARS	99 544
Divers	50 205
CET	137 860
AdN BhZ	0
Divers	
Siège	29 111
CD 93	5 245
Divers	5 080
CRIF	18 786
FAMI	0
Communauté européenne	0
Compte Associatif	2 120
Divers	2 120
Sous-Total	1 612 807
Personnel & comptes rattachés	54 564
Débiteurs créditeurs divers	99 777
TOTAL	1 767 148

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15 - DETAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

Descriptif des produits et opérations	Etat	Droits des Fermiers	Dotations	ARS	Collectivités territoriales	CAJ	Fondateurs	Autres	Total 2013	Total 2012	variation
Détachés Globaux											
AGN 13	1 488 432								1 488 432	1 409 750	78 682
AGN 31	479 658								479 658	423 489	56 169
AGN 34	419 063								419 063	339 400	79 663
AGN 69	1 260 589								1 260 589	1 224 032	36 557
AGN 75	2 115 261								2 115 261	2 074 488	40 773
AGN 92	1 013 840								1 013 840	980 667	33 173
AGN 93	2 932 373								2 932 373	1 609 691	1 322 682
Total Detachés globaux	9 709 216	0	0	0	0	0	0	0	9 709 216	8 062 877	1 646 339
Subventions d'exploitation											
AGN 13	246 396	45 000							1 648 746	444 961	1 203 785
AGN BNZ	31 500	83 749	25 000	22 500	10 000				500 549	137 536	363 023
AGN 31		78 870							251 075	114 162	136 933
AGN 34	354 283	59 500		22 709		41 000		24 023	688 825	625 561	63 264
AGN 38-73	23 000	142 000		55 000				5 000	255 500	169 793	85 707
AGN 69	19 785	78 000	37 000	34 545				5 000	310 846	259 000	51 846
AGN 75	295 576	20 000	19 000	256 738				1 400	627 714	654 072	-26 358
AGN 92		80 803						3 000	174 265	103 050	71 215
AGN 93	2 263 745	89 696	11 647	222 219		60 000			3 471 921	3 988 637	-516 716
Siège		214 000		157 967					710 437	704 158	6 279
Total Subventions d'exploitation	3 234 385	891 548	165 647	773 699	101 000	101 000	15 000	38 423	8 439 892	7 178 920	1 260 972
Total Concours publics et subvention d'exploitation	12 943 581	891 548	165 647	773 699	101 000	101 000	25 000	20 423	18 909 166	15 261 817	3 647 349
TOTAL	12 943 581	891 548	165 647	773 699	101 000	101 000	25 000	20 423	18 909 166	15 261 817	3 647 349

Note n° 16 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des produits	Exercice 2022	Exercice 2021
Sur opérations de gestion	44 215	757
Sur exercices antérieurs		8 448
Sur opérations en capital		
- Produits des cessions d'actifs		457 175
- Quotes-parts subventions virées au compte de résultat	174 839	162 772
- Quotes-parts apports virés au compte de résultat		
	174 839	619 948
Reprises sur provisions réglementées		
Reprises sur provisions réglementées (immobilisations)	1 579	1 597
Reprises sur prov. Régl. PV cessions d'actifs	1 162	376
	2 741	1 973
TOTAL	221 795	631 126

Détail des charges	Exercice 2022	Exercice 2021
Pénalités, amendes	866	480
Exercices antérieurs	26 983	4 650
Autres charges except. s/Op gestion	42 494	148 265
Sur opération en capital (VCN cessions)	1 791	275 023
Dotation except. Amort immos	404	
Dotation prov. Régl. PV cessions d'actifs	30 621	190 895
TOTAL	103 158	619 312

Resultat exceptionnel	118 636	11 814
------------------------------	----------------	---------------

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	333 585
part à moins d'un an	161 142
part à plus d'un an et moins de 5 ans	576 221
part à plus de cinq ans	1 719 850
Engagements reçus	
Néant	

Note n° 18 - EFFECTIF

Effectifs	2022	2021
E.T.P. (Equivalent Temps plein)	225.35	225.28
Nombre de salariés à fin d'année	255	259

Note n° 19 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 209 116 €.

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS (article L 612-5 du Code de Commerce et L 313-25 du CASF)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)
Siège social : 21 Rue Château d'Eau
75010 - PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions (article L 612-5 du Code de Commerce et L313-25 CASF)

EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Les conventions soumises à l'Assemblée Générale :

I. CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

II. CONVENTION ARTICLES L313-25 ET R314-49 DU CASF (CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les rémunérations du Directeur Général, et des directrices ou directeurs de service sont mentionnées en annexe.
- Rémunérations des membres de la famille de Cadres dirigeants et Directeurs : néant.
- Rémunérations de membres de la famille d'un Administrateur : Néant.

Fait à Paris, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes.
Léo JEGARD & ASSOCIES

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 12/06/2023 17:09:26
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 336934

Franck NACCACHE
Associé

5. RAPPORT MORAL
M-H. FRANJOU



RAPPORT MORAL

Assemblée générale Ordinaire

17 juin 2023

Les personnes vivant la prostitution et ses violences sont très majoritairement des femmes, et les acheteurs d'actes sexuels quasiment toujours des hommes.

La prostitution existe en raison du rapport de domination des hommes sur les femmes.

Le savoir est essentiel pour connaître les chemins d'une déconstruction de la prostitution qui exclut tant qu'elle existera toute possibilité d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Accompagner les personnes vers la sortie de la prostitution doit être fait, et bien fait mais il faut aussi empêcher que d'autres personnes soient mises dans cette situation.

Et pour cela la prévention est essentielle, notamment auprès des enfants.

À la fin d'un mandat commencé en juin 2017 mon rapport couvre six années particulièrement denses et riches dont le contenu n'aurait pas existé sans l'apport de chaque membre de l'Amicale du Nid et de chaque professionnel.le salarié.e.

De 2020 à 2022 la pandémie COVID 19 a apporté son lot de difficultés, aggravé la précarité des personnes accompagnées et ralenti les activités.

Ces deux années de lutte très dures, ont été traversées avec la contribution responsable de tous.tes, ce qui a permis de maintenir en distanciel des liens avec les personnes accompagnées, de poursuivre des accueils indispensables en respectant au mieux les règles de sécurité et d'hygiène, de distribuer masques et gels hydroalcooliques en tout lieu ainsi que des bons alimentaires autant que de besoin...

Les deux Ateliers d'Adaptation à la Vie Active – AAVA – ont été particulièrement touchés pendant la période ; ils se relèvent peu à peu depuis.

Les campagnes de vaccinations ont commencé en décembre 2020 et une presque normalité est retrouvée en 2023, le coronavirus continue à circuler mais sous des variantes moins agressives...

Pendant ces six années, malgré la pandémie, des milliers de personnes ont été rencontrées sur le terrain, accueillies, hébergées, accompagnées, dont des mineur.e.s, des centaines de professionnel.le.s ont été formé.e.s, des colloques ou autres réunions de sensibilisation ont été organisées.

Il a fallu de très longues années avant que la prostitution des enfants soit comprise comme une violence et donc une maltraitance dont il fallait les protéger.

J'insisterai sur cela car l'Amicale du Nid a apporté une réelle contribution aux avancées observées : **la lutte contre la prostitution constitue désormais l'un des axes du plan national de lutte contre les violences faites aux enfants.**

MINEUR.E.S EN SITUATION DE PROSTITUTION

La prostitution des mineur.e.s est interdite depuis 2002¹ mais le texte qui en fait mention est très peu connu et non utilisé.

Dès 2007, l'AdN 34 alerte les autorités, en 2012, l'Amicale du Nid ajoute dans son Projet Associatif les actions de lutte contre la prostitution des mineur.e.s et leur accompagnement.

Des signalements au Procureur sont faits par l'AdN 75, l'AdN 93, l'AdN 34, l'AdN 69...

L'Office Central pour la répression de la traite des êtres humains – OCRTEH, note une très grande augmentation de la prostitution des mineur.e.s depuis 2014.

En 2015, l'Amicale du Nid de Paris organise un colloque destiné aux professionnel.le.s avec d'autres associations².

Un autre est organisé en juin 2019 par l'AdN de Seine-Saint-Denis et la Préfecture du département ; il réunit plus de 500 professionnel.le.s.

Peu après, un autre colloque voit le jour à Bussy-Saint-Georges en Seine-et-Marne organisé par l'établissement de l'Amicale du Nid de Paris et le bureau d'aide aux victimes de Meaux.

Au cours du 1^{er} trimestre 2018 une enquête menée auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris par une chargée de mission de l'AdN 75 démontre combien les professionnel.le.s chargé.e.s de la Protection de l'Enfance sont démuni.e.s face à la prostitution des jeunes.

Des réunions de sensibilisation et de formation sont organisées par ailleurs pour l'Éducation Nationale et les professionnel.le.s de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Avec le soutien de la Région Ile-de-France, en partenariat avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale et l'aide de « Fil Santé Jeunes »³, l'Amicale du Nid réalise en 2018 une vidéo pour sensibiliser les adolescent.e.s : « Je ne suis pas à vendre »

Cette action est ensuite approfondie et donnera lieu en 2020 à une campagne d'information sur Instagram.

Des actions d'accompagnement des enfants en risque de prostitution sont réalisées en soutien de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les Hauts-de-Seine, les Bouches du Rhône, l'Hérault et tous les établissements de l'Amicale du Nid sont régulièrement sollicités par les professionnel.le.s de la Protection de l'Enfance.

¹ LOI n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale

² l'Association Nationale de Réadaptation Sociale – ANRS, Hors la Rue

³ Fil Santé Jeunes (FSJ) est un dispositif de prévention répondant à distance aux questions de santé physique, mentale et sociale que se posent les jeunes de 12 à 25 ans. ...

A l'occasion d'une invitation des associations au Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, l'Amicale du Nid est représentée et son implication est soulignée à Marlène SCHIAPPA⁴ et à Adrien TAQUET⁵.

Une bonne surprise est l'installation le 30 septembre 2020 d'un groupe de travail pluridisciplinaire dédié à la prostitution des enfants au Secrétariat d'État à l'Enfance et aux Familles. Différents ministères y sont représentés : Intérieur, Justice, Santé, Éducation..., des professionnel.le.s de terrain et des associations dont la nôtre sont invité.e.s.

Plusieurs professionnel.le.s de différents établissements de l'Amicale du Nid y participent et adressent des contributions.

En début 2021 l'Amicale du Nid est auditionnée en tant qu'association experte par le Haut Conseil à l'Égalité et par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme – CNCDH.

Le nombre de mineur.e.s en situation de prostitution serait de 8 000 à 10 000 et les professionnel.le.s perçoivent une augmentation nette au cours des cinq dernières années.

Après 8 mois de travail, un rapport est remis le 28 juin 2021 à M. Adrien TAQUET, Secrétaire d'État à l'Enfance par la Présidente du groupe de travail, Mme Catherine CHAMPRENAULT, Procureure Générale près la Cour d'appel de Paris.

Des propositions multiples sont faites. La lutte contre la prostitution devient l'un des axes du plan national de lutte contre les violences faites aux enfants.

Une campagne d'information destinée aux jeunes est lancée, malheureusement les acheteurs d'actes sexuels y sont à peine évoqués et un Communiqué de Presse – CP – co-signé par de nombreuses associations abolitionnistes dont l'Amicale du Nid le souligne.

Un courrier adressé à Adrien TAQUET et à Elisabeth MORENO souligne les spécificités de la prostitution des enfants tout en rappelant l'unicité du système prostitutionnel.

La Loi du 21 avril 2021⁶ précise que le juge n'a plus à rechercher le consentement de l'enfant en dessous de l'âge de 15 ans. Le texte complète la définition du viol en y mentionnant les actes bucco-génitaux. Elle devrait permettre une protection plus aboutie des mineur.e.s capté.e.s par la prostitution. Il conviendra d'y être attentif.

En 2022, l'AdN développe une Mission Mineur.e.s dans chacun des départements où elle est installée et au-delà comme dans le Val d'Oise avec le support de l'AdN92, en Seine-et-Marne avec celui de l'AdN93.

Il sera nécessaire de suivre avec la plus grande vigilance ces Missions et d'en faire l'analyse afin d'aller vers une amélioration continue de l'accompagnement des mineur.e.s et jeunes adultes ainsi que vers une prévention primaire efficace

⁴ Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes

⁵ Secrétaire d'État en charge de la mise en place de la stratégie pour la protection de l'enfance auprès du ministre des Solidarités et de la Santé.

⁶ La loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineur.es des crimes et délits sexuels et de l'inceste

DEVELOPPEMENT EXTENSION DE L'AMICALE DU NID

L'Amicale du Nid s'est développée par ailleurs, ainsi :

1. **En 2018 l'AdN 34** en alliance avec le CIDFF de l'Hérault à Béziers ouvre un hébergement pour femmes victimes de violences où sont accueillies des victimes de prostitution.
2. **COALLIA** ouvre à Paris 75 places d'hébergement pour victimes de prostitution, 25 en CPH⁷ et 50 en HUDA⁸ l'accompagnement des personnes est sous la responsabilité de l'AdN 75
3. **En 2020**, l'AdN s'implante dans les quatre départements de Bretagne et offre des allers-vers en distanciel, des accueils, des accompagnements.
4. **En 2021**, l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués - AGRASC- nous fait bénéficier de l'usage d'un appartement situé dans un quartier bourgeois de la capitale pour un loyer modéré. Repris à un mafieux calabrais, il est mis à la disposition de la France par la justice italienne.
5. **En 2022** une antenne de l'AdN 75-92 est créée dans le Val d'Oise.

RENOUVELLEMENT DES PROFESSIONNEL. LE.S ET CREATIONS DE POSTES

La pandémie n'a certainement pas été le seul facteur du renouvellement d'une partie des professionnel.le.s salarié.e.s mais elle y a contribué.

Ainsi, au Siège, presque tous.te.s les salarié.e.s ont été remplacé.e.s pendant ces six années.

Dans les établissements, les responsables des Directions changent en Seine-Saint-Denis, à Lyon, à Toulouse, à Marseille.

La mobilité des nouveaux.elles salarié.e.s est grande et la question des salaires y contribue, d'autant plus en période d'inflation.

Le complément de rémunération défini en 2022 et la revalorisation du point d'indice au bénéfice des professionnel.le.s des champs social et médico-social vont dans le bon sens mais il est regrettable que les fonctions supports n'aient pas été prises en compte dans les décisions.

Différents postes en CDD sont créés grâce à des financements de l'AGRASC en 2020-2021 puis en 2022 au bénéfice des différents établissements et services et du siège.

Ces financements AGRASC sont intéressants. Ils ont toutefois l'inconvénient de ne pas être pérennes.

DEVELOPPEMENT QUALITE

Le développement de la Qualité a été poursuivi comme en atteste ce qui suit :

- **La coordination nationale Prévention-Formation** a retrouvé une pilote en 2021. La confrontation des expériences et des travaux des différent.e.s formateur.trice.s est essentielle, et apprendre ce qu'est le système prostitutionnel est indispensable pour tout.e nouveau et nouvelle salarié.e.

⁷ CPH : Centre Provisoire d'hébergement (CHRS pour migrants)

⁸ HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

- **Le corpus de formation de l'Amicale du Nid**, recueil d'observations et d'élaboration des salarié.e.s sur plusieurs années vient d'être terminé et a été avalisé par le Conseil d'Administration. Cet outil indispensable est appelé à une actualisation permanente.
- **En 2021, un financement du Fonds Addiction de l'Assurance Maladie** permet la mise en œuvre du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir » en partenariat avec l'Association Addictions France. Un travail transversal permettra l'édition d'un guide à destination des professionnel.le.s.
- Grâce à des financements de **l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués – AGRASC – un projet orienté vers l'aller-vers et l'insertion socio-professionnelle** donnera lieu à l'élaboration de deux guides destinés aux professionnel.le.s.
- **« La roue de l'émancipation »** est un document qui permet d'évaluer au fil du temps la progression des personnes vers leur émancipation du système prostitutionnel. Il est le fruit d'un travail d'élaboration des professionnel.le.s salarié.es sous la direction de Juliet CHRISTMAN à partir de leurs observations. Datant des années 2015-2016 il a été repris et retravaillé.
- Dans les établissements, des groupes de paroles, diverses animations ont été organisé.e.s avec et pour les personnes accompagnées. Des créations ont été faites, pour exemples un film et une exposition de photos, des sorties sont prévues, des journées ouvertes etc.
- Le livre plus général et très documenté de Geneviève Duché « Non au Système prostitutionnel » est en accès libre sur notre site.
- Notre site est particulièrement riche et je vous incite à le faire connaître.
- Étant médecin de santé publique, j'ai rédigé un document sur la santé des personnes en situation de prostitution, synthèse de différentes études faites à l'étranger et en France. Il a été distribué dans tous les établissements et je l'ai utilisé comme base d'échanges avec les salarié.es et les bénévoles dans les différents établissements de l'Amicale du Nid. Pour ceux et celles qui doutent de la violence de la prostitution, je les invite à lire ce texte.
- **L'actualisation du Projet Associatif dont la préparation est à faire en 2024 pour les cinq années suivantes sera un autre temps de réflexion pour améliorer les pratiques et le plaidoyer.**
- **Depuis 2017, l'Amicale du Nid se constitue partie civile en soutien de victimes de prostitution, connues ou accompagnées dans leur action en réparation des préjudices subis et dans la libération de l'emprise, en dénonciation publique des violences du système prostitutionnel trop longtemps ignorées et relais de la parole des femmes pour que notre société ne les minimise ou ne les banalise.**

L'AdN s'est constituée partie civile dans différentes affaires à Béziers, Montpellier, Lyon et Paris, d'autres CPC sont en cours à Paris, Montpellier, en Isère et à Marseille. Des peines d'emprisonnement ont été ordonnées et parfois d'importantes indemnités en faveur des victimes. Le remboursement des frais de justice a pu également être obtenu.

- **Le plan d'action stratégique annuel** fait le point chaque année en mars sur les faiblesses et les forces des actions entreprises et de l'Association dans son ensemble.

PLAIDOYER

L'Amicale du Nid est abolitionniste et ses multiples actions de terrain doivent être accompagnées par un travail de plaidoyer. Il est fait, il est à poursuivre et à muscler à tous niveaux

A l'international

Pour rappel, le modèle « abolitionniste » voit la prostitution comme une forme de violence envers les femmes, comme une obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes et une violation de la dignité humaine.

Il est basé sur l'interdiction légale de l'achat d'actes sexuels à l'origine de la prostitution et du proxénétisme. Huit pays utilisent ce modèle : le Canada, la France, l'Irlande, l'Irlande du Nord, l'Islande, Israël, la Norvège et la Suède.

Le modèle réglementariste considère la prostitution comme une activité à encadrer, ni les acheteurs d'actes sexuels ni les proxénètes ne sont poursuivis. Les pays réglementaristes sont l'Allemagne, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas et la Suisse

Le modèle prohibitionniste établit une interdiction totale, poursuivant sans distinction les personnes prostituées, les acheteurs d'actes sexuels et les proxénètes. Il est adopté par l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, la Croatie, les Émirats Arabes Unis, la Lituanie, Malte, la Slovaquie, le Vietnam et des États-Unis d'Amérique, à l'exclusion du Nevada⁹

Comité Cedaw-Cedef¹⁰

Des observations de l'Amicale du Nid ont été envoyées au **Comité de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes pour l'élaboration de sa recommandation générale n°38 concernant l'article 6 sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations internationales. Ce texte très riche recommande entre autres de s'intéresser bien davantage à la demande. C'est à retenir.**

Pékin + 25

2020-2021 a été une période anniversaire de la 4^e conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en 1995 où 189 pays ont adopté une déclaration et un programme d'action en 12 objectifs stratégiques que les États se sont engagés à traduire dans leurs politiques nationales.

La mise en œuvre de ce texte, souvent appelé « plateforme de Pékin » fait l'objet depuis lors d'un suivi par la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes -CSW- qui se réunit tous les ans en mars à New York.

La société civile et notamment les associations féministes françaises dont l'Amicale du Nid y ont été représentées, regroupées au sein du Collectif français du Lobby Européen des Femmes -la CLEF- et du COLLECTIF FEMINISTE POUR LE FORUM GENERATION EGALITE 2021¹¹,

⁹ Last Girl first, Prostitution at the intersection of sex, race and class-based oppressions, CAP, research conducted by Hema Sibi, march 2022

¹⁰ CEDEF : Convention ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes.

¹¹ L'Amicale du Nid est membre des deux collectifs

ces deux collectifs ayant refusé de rejoindre d'autres ONG généralistes telles que le Mouvement Français pour le Planning Familial. Leur manifestation d'indépendance a clairement été exprimée dans le manifeste du 3 septembre 2020 dont l'Amicale du Nid était signataire.

La pandémie a fait reculer les acquis des femmes. L'avancée de leurs droits et de leur autonomie rencontre de nombreuses oppositions sur le plan international. Cette rencontre était nécessaire pour rappeler les engagements pris il y a 25 ans mais il convient de rester vigilant·e et de suivre **les travaux de la Commission du Statut des Femmes – CSW. Comme ceux du Comité de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDEF-CEDAW-**

Europe

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – connue communément sous le nom de Convention d'Istanbul – est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014. La France l'a ratifiée la même année.

Le texte de cette convention ne nomme pas la prostitution mais traite des violences envers les femmes, c'est pourquoi l'Amicale du Nid a participé au premier travail d'analyse du GREVIO¹² sur la mise en conformité de la France avec elle. C'était en 2019, nous y étions convié.e.s par la Fédération Nationale Solidarité Femmes par l'intermédiaire de Françoise Brié sa Directrice Générale, membre par ailleurs du GREVIO.

Des États constitutifs du Conseil ne l'ont toujours pas ratifiée à ce jour, notamment à l'est de l'Europe et la Turquie s'en est retirée il y a peu...

Le 08 mars 2022, la Commission européenne propose des règles à l'échelle de l'Union européenne (UE) pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La prostitution n'est pas intégrée pour l'instant.

L'Amicale du Nid a co-signé un texte d'observations à ce sujet avec d'autres associations.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme¹³

Le 6 décembre 2019 des requêtes multiples sont adressées à la Cour Européenne des Droits de l'Homme contre la France à des fins d'abrogation les articles de la loi du 13 avril 2016 visant les acheteurs d'actes sexuels.

Conformément à la délibération du CA une demande d'intervention a été faite en septembre 2021 auprès de la CEDH par notre avocat Me Uzan SARANO pour l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles.

Par ailleurs, CAP international a agi de même avec d'autres associations européennes.

Nous attendons la réponse de la CDEH.

Selon nos informations, elle ne saurait être donnée rapidement.

¹² Grevio : groupe d'expert·e·s pour la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'encontre des femmes (conv. d'Istanbul).

¹³ On observera que la France tient toujours à traduire « human rights » par « droits de l'Homme », ce qui est une mauvaise traduction de l'anglais en même temps que le témoignage d'une grande difficulté à dépasser un passé jugé glorieux malgré son oubli délibéré des droits des femmes.

France

Le plaidoyer en France est désormais orienté vers l'application de la Loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes en situation de prostitution, dite loi Olivier COUTELLE¹⁴

2017-2018

- L'Amicale du Nid s'engage dès la promulgation de la Loi à la faire connaître par de multiples conférences dans le cadre de la formation de professionnel.le.s et dans les associations. De multiples articles sont publiés dont certains sont sur le site, des pétitions sont co-signées.

Un agrément nous est délivré pour l'accompagnement spécifique de personnes souhaitant obtenir le Parcours de Sortie.

- Les premières commissions départementales pour l'attribution de PSP – Parcours de sortie de prostitution – sont mises en place au 4^e trimestre 2017, permettant le dépôt des premiers dossiers par l'Amicale du Nid à Paris, en Seine Saint Denis et en Isère, puis en 2018 en Haute Garonne, en Hérault, dans le Val d'Oise, les Hauts de Seine, les Bouche-du-Rhône et le Rhône.

A la fin de 2018, 110 personnes sont engagées dans un PSP au plan national, 70% sont suivies par l'Amicale du Nid.

L'une des personnes accompagnée par l'Amicale du Nid dit ce que l'attribution d'un PSP lui a fait : « Je me suis sentie à nouveau un être humain, j'ai retrouvé ma dignité ».

L'Amicale du Nid poursuit l'accompagnement des personnes qui ne souhaitent pas ou pas encore s'engager dans un PSP

- En octobre 2019 le second plan contre la traite voit le jour deux ans après le terme du premier

Inquiétudes

- Une réduction du budget « prostitution » est actée dans le projet de loi des finances 2018 passant de 6 M€ à 5.2 M€
- Certains départements privilégient la politique migratoire plutôt que l'application de la loi de 2016. La complexité des dossiers fait recruter des juristes à l'Amicale du Nid
- Une circulaire du 12 décembre 2017 du Ministère de l'Intérieur et de la Cohésion des Territoires abordant l'examen des situations administratives dans les hébergements

¹⁴ Les quatre piliers de la loi Olivier-Coutelle sont :

- ✓ Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle
- ✓ La dépenalisation des personnes prostituées (la pénalisation du racolage passif avait été introduite en 2003) et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution
- ✓ La prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution
- ✓ L'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des « clients » de la prostitution.

d'urgence inquiète beaucoup. Elle est encadrée plus tard par le Conseil d'État pour une protection des personnes hébergées et des associations

- Les opposants à la loi utilisent le meurtre de Vanessa Campos pour attaquer la Loi en justice
- Une étude faite avec le soutien de Médecins du Monde prétend à la dangerosité de la Loi de 2016. Son analyse par l'Amicale du Nid ne retrouve aucun élément de certitude pour soutenir cette affirmation. Le texte de cette analyse sera diffusé en France et en Grande Bretagne
- En fin d'année 2018, neuf associations réglementaristes attaquent la Loi par une question prioritaire de constitutionnalité. Leur objectif est de faire disparaître l'interdiction de la sollicitation ou de l'obtention d'un acte sexuel par une rémunération marchande, y compris auprès des personnes mineures ou particulièrement vulnérables
- Avant même de connaître la décision du Conseil Constitutionnel, elles introduisent une requête auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme avec le même avocat. L'Amicale du Nid adresse une demande pour être entendue par la Cour
- **Le Conseil Constitutionnel statue le 1^{er} février 2019 par une réponse favorable au maintien de l'interdit**

Convergences

Des alliances sont établies au plan national et au plan local

- A Marseille le 06 octobre une soirée est organisée par l'AdN13 en collaboration avec de nombreuses associations abolitionnistes locales, en présence de la Sénatrice Laurence ROSSIGNOL et avec la participation de Maud OLIVIER, Rapporteuse de la Loi de 2016. Son propos est de revendiquer l'application de la Loi. J'ai introduit la soirée et des salariées de notre Association sont intervenues dont la Directrice de l'AdN13
- A Sceaux le 14 janvier 2023 a lieu une séance de sensibilisation sur la prostitution des jeunes animée par deux membres du CT75-92
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité¹⁵ – FAS - s'inscrit sans ambiguïté du côté de la défense de la Loi
- Le Collectif Abolition National regroupe de nombreuses associations féministes et/ou abolitionnistes est toujours soutenant. Des collectifs locaux existent
- La Coordination française pour le Lobby Européen des femmes dont l'Amicale du Nid est membre se positionne également du côté du soutien de la Loi. Un bilan est fait avec la participation de l'Amicale du Nid sur l'éducation à la sexualité en France
- Le Collectif contre la traite dont l'Amicale du Nid est membre se positionne lui aussi pour l'application de la Loi
- La Miprof présente fin juin 2018 un bilan de la traite en France avec la participation des associations dont la nôtre

¹⁵ L'Amicale du Nid est membre de la FAS depuis son origine

2021

Pour les 5 ans de la Loi du 13 avril 2016, l'Amicale du Nid corédige un rapport d'analyse avec trois autres associations abolitionnistes : le Mouvement du Nid, la Fondation Scelles et CAP International, le document FACT-S est présenté à la presse en février 2021.

« Reconnaissance de l'achat d'un acte sexuel comme une exploitation des personnes et une violence envers les femmes, amende pour les « clients » prostitueurs, renforcement de la lutte contre les proxénètes et les réseaux. La Loi nomme enfin les vrais responsables des violences subies par les personnes en situation de prostitution.

Mais hélas, comme l'ont conclu les 3 inspections générales (IGAS, IGA, IG)¹⁶, dans leur évaluation de la Loi remise au gouvernement le 23 juin 2020, si la Loi produit de très bons résultats et des vies en sont transformées quand elle est appliquée, il reste beaucoup à faire car manque la volonté politique. »

Le 15 février 2021, Mme Hélène FURNON-PETRESCU, Cheffe du service des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes – au Ministère des Affaires Sociales, organise une réunion du Comité de suivi de la Loi du 13 avril 2016 avec les associations. L'Amicale du Nid y participe avec le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles.

Différents services ministériels concernés étaient représentés.

2022

L'Instruction du 13 avril 2022 relative à l'ouverture des droits dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, très attendue, quitte enfin les services ministériels pour aller vers chaque préfecture.

Elle précise quelques chiffres officiels sur l'application de la Loi en 2021 : 20 départements n'ont pas mis en place de commission départementale de lutte contre la prostitution – CDLP – 119 associations ont été agréées pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution. Sur les 161 PSP terminés (en 5 ans quand il y aurait quelque 37 000 personnes en situation de prostitution) 95% sortent du parcours avec une formation, un emploi et un logement à l'issue des 24 mois prévus.

Toutefois, si 80 départements ont installé une CDLP, seuls 48 ont engagé des parcours de sortie de prostitution – PSP - dont 403 parcours au 1^{er} janvier 2021.

Différentes précisions sont données pour améliorer l'application de la loi. Nous devons garder ce texte en mémoire et suivre de près l'évolution de la situation.

En novembre 2022, la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat présente son rapport sur la pornographie, prostitution filmée.

2023

Isabelle LONVIS-ROME, Ministre déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité préside le 08 février 2023 la réunion interministérielle du Comité de suivi de la Loi du 13 avril 2016 et se positionne très clairement pour l'application de la Loi.

¹⁶ IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales, IGA : Inspection Générale de l'Administration, IG) : Inspection Générale de la Justice.

Dans une interview du 13 avril 2023 relatée dans le journal « Causette », Isabelle LONVIS-ROME¹⁷ annonce une nouvelle stratégie de lutte contre la prostitution qui s'exprimera dans une politique volontariste pour « booster » la Loi.

Elle fait état de 1 247 PSP entre avril 2016 et janvier 2023 dont 643 en 2022 avec 95% de réussites. Un budget de 9.9 M€ est utilisé à ces fins dont 3.4 M€ proviennent des avoirs criminels.

Elle affirme que la prostitution n'est pas un métier mais une violence dont la Loi n'en est pas à l'origine mais bien le client et les réseaux criminels.

Un peu moins de 500 condamnations par an pour un achat d'acte sexuel, c'est peu et il est souhaitable de renforcer ce volet de la Loi ainsi que les stages. Sont comptabilisés par ailleurs 1 375 condamnations pour proxénétisme et 188 pour traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Ce positionnement de la Ministre va dans notre sens mais il conviendra d'observer si les faits suivront :

- ✓ La mise en place d'une commission dans chaque département débouchera-t-elle sur un accès au PSP démultiplié et à des sorties de prostitution en nombre, ce qui suppose la qualité de l'accompagnement social
- ✓ La prévention auprès des jeunes sera-t-elle mise en place sur l'ensemble du territoire ?
- ✓ Les acheteurs d'actes sexuels seront-ils pénalisés ? Les proxénètes seront-ils davantage poursuivis ? Les traites démantelées ?
- ✓ Obtiendrons-nous des financements suffisants ?

Pour conclure

L'observation des faits a très vite fait comprendre que le vote de la Loi du 13 avril 2016 n'était qu'une étape d'une lutte à poursuivre pour son application...

Pendant ces six années, les professionnel.le.s salarié.e.s et les bénévoles de l'Amicale du Nid ont fait tout leur possible pour faire connaître la Loi, la valoriser, l'appliquer là où iels étaient. Les forces défendant le maintien de la prostitution sont toujours là, soutenues par les énormes bénéfices financiers qu'elles peuvent en retirer.

En conséquence, le travail de terrain est à poursuivre, en recherchant toujours à répondre mieux aux besoins du public et notre plaidoyer doit être renforcé pour que le regard porté sur la prostitution change.

Deux grands chantiers ont été ouverts : celui de la prostitution des mineur.e.s et celui des constitutions de partie civile.

Il conviendra de les accompagner avec vigilance.

La préparation du prochain Projet Associatif sera faite comme le précédent avec les personnes accompagnées.

¹⁷ Ministre déléguée auprès de la Première ministre chargée de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Il conviendra alors de trouver les moyens, sans les mettre en danger, de mieux les faire participer, mieux les faire entendre, mieux les faire paraître car ce sont elles qui ont le pouvoir de faire changer le regard sur la prostitution

En six ans de temps, de nouveaux.elles membres ont rejoint le Conseil d'Administration et les Comités Territoriaux, d'autres nous ont quitté.e.s, des adhérent.e.s ont souhaité soutenir notre Association.

Nous devons mieux communiquer pour en faire venir davantage.

Un poste de Chargé.e de Communication a été créé au Siège il y a peu et un comité de communication paritaire salarié.e.s-bénévoles est créé.

La communication en interne aura entre autres objectifs de répertorier toutes les animations, groupes de paroles et autres activités créatives des personnes accompagnées.

Nous avons mis en route des réunions mensuelles de réflexion pour améliorer notre plaidoyer sociétal.

Elles nous seront utiles pour la communication externe.

Je tiens à remercier à nouveau très chaleureusement toutes les personnes assumant la direction des établissements et tous.te.s les salarié.e.s qui, à leurs côtés organisent ou effectuent le travail de terrain.

Je remercie aussi tous les membres du Conseil d'Administration pour leur soutien et plus particulièrement les membres du Bureau avec lesquels je partage les temps forts de l'Amicale du Nid tout au long de l'année.

Très grand merci à Delphine JARRAUD qui a la lourde charge de conduire à bien les activités de l'Amicale du Nid malgré les obstacles rencontrés, qui déploie une énergie sans cesse renouvelée pour défendre nos valeurs, faire face à l'adversité et obtenir des soutiens financiers. Sa ténacité a permis un renforcement du Siège et une extension de nos actions dont la qualité a sans cesse retenu son attention.

Pour le Bureau,

Marie-Hélène FRANJOU
Présidente



6. RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Rapport d'activité Amicale du Nid 2022

17 juin 2023



Valeurs, principes d'action, histoire



Valeurs, principes, engagements



- L'Amicale du Nid est une association **laïque, indépendante** de tout parti et de toute organisation. Son engagement associatif s'inscrit dans les principes de **liberté, d'égalité, de solidarité**.
- Ses valeurs ne laissent la place ni à une conception moraliste restrictive et puritaine de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de toutes formes de violences sexistes.
- Plus précisément :
 - **Principes abolitionnistes** sur lesquels est établie la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 par la France, ainsi que ceux de la loi du 13 avril 2016, à savoir la lutte contre le système prostitutionnel et la mise en oeuvre d'un accompagnement des victimes vers la sortie de la prostitution.
 - **Principes républicains suivants** : l'égalité entre les femmes et les hommes, la non-patrimonialité du corps humain qui ne peut être considéré comme un bien ou une marchandise, et la dignité de la personne humaine visant à garantir son intégrité physique et psychologique contre toute atteinte extérieure.

3

C'est pourquoi l'Amicale du Nid



- Défend les **droits des femmes** et peut donc se porter partie civile aux côtés des victimes. Elle défend également les droits des enfants victimes de violences sexuelles et sexistes.
- S'inscrit dans le **refus de toute forme de discrimination, de racisme, de sexisme, d'homophobie et de transphobie**.
- Considère que **la prostitution est incompatible avec la dignité humaine, et incompatible avec le principe d'égalité entre les femmes et les hommes**. Elle refuse son assimilation à un métier et souhaite développer ses missions dans un abolitionnisme cohérent, protégeant les personnes prostituées et interdisant tout achat d'acte sexuel.

4

Pour l'Amicale du Nid, la lutte contre le système prostitutionnel



- **Respecte** les personnes prostituées et leur parole
- Passe par la **volonté de l'abolir** comme a été aboli l'esclavage
- Est basée sur l'analyse du système prostitutionnel comme **violence**, exigeant la **responsabilisation des proxéniteurs**, la pénalisation de l'achat d'acte sexuel, de toute forme de proxénétisme et la reconnaissance des personnes prostituées comme **victimes**
- Est totalement intégrée dans la lutte contre les violences envers les femmes

5

Histoire de l'Amicale du Nid



Fondation en 1946

Après des années d'actions dans les mouvements de jeunesse chrétienne et auprès de « personnes prostituées » et « malades d'alcoolisme », le père André Marie Talvas (1907-1992) crée l'Amicale du Nid en 1946 avec des membres actifs et sympathisants.

« C'est de chacun d'entre nous qu'il dépend, en définitive, que l'opinion publique réagisse pour que la prostitution, lieu de violences et de crimes, disparaisse »

Un accueil a été créé à Paris par Maggy Boire, près de la place de la République: c'est le « Nid » comme l'appellent les personnes prostituées

1946-1970

- Vote de la loi du 13 avril 1946 dite de Marthe Richard
- Des lieux d'accueil sont créés financés par les pouvoirs publics
- Douze « sections » voient le jour dans l'hexagone à Marseille, Lyon, Bordeaux, Nîmes, Avignon, Nantes, Grenoble, Mautauban, Chambéry, deux à Paris et Limoges.
- Un premier journal est lancé: « Moissons nouvelles »

Scission 1976

- Activités militantes d'un côté **vs** professionnalisme d'accueil, accompagnement, hébergement
- Dimension apostolique **vs** laïcité

Naissance du Mouvement du Nid

Années 70 – aujourd’hui

- Lutte pour l’égalité femmes-hommes depuis 1970
- Évolutions de la pensée et des accompagnements
- Evolution du public accompagné
- 2010-2011 : positionnement clair de l’AdN pour
 - ✓ l’abolition de la prostitution
 - ✓ la pénalisation du client
 - ✓ le refus de la création d’un métier d’assistant·e sexuel·le pour les personnes en situation de handicap
- 2011 : Création d’un groupe de plaidoyer par l’Amicale du Nid, le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles qui sera finalement constitué de 65 associations **ABOLITION 2012**
- **13 avril 2016** : La loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées

Aujourd’hui

2020-2024 Actualisation du projet associatif et plan d’actions stratégiques

2021 : publication d’un rapport d’évaluation des 5 ans de la mise en œuvre de la loi de 2016 par le **Collectif FACT-S** (AdN MdN Fondation Scelles CAP international) *fact-s.fr*

2022 : Collection Abolition 2022 avec notamment AdN – manifeste pour les élections présidentielle et législative – et avis des partis – *abolition 2022.fr*

2023 : participation active de l’AdN aux travaux interministériels :
stratégie prostitution
3^e plan contre l’exploitation et la traite humaine

PROJET ASSOCIATIF
2020-2024

AMICALE DU NID

Accompagnement et soutien des personnes en situation de précarité de prostitution

FÉVRIER 2021

LA SITUATION DE LA PROSTITUTION EN FRANCE

Analyse des associations de terrain sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 et recommandations pour une phase II

FACT-S

Fédération des Actrices et Acteurs de Terrain et des Survivantes de la Prostitution, aux côtés des Personnes Prostitué(e)s

Abolition 2022
Présidentielle et législative

Construire une société libérée de la prostitution

PROSTITUTION = VIOLENCE

#tentosurvivors

Gouvernance

AdN

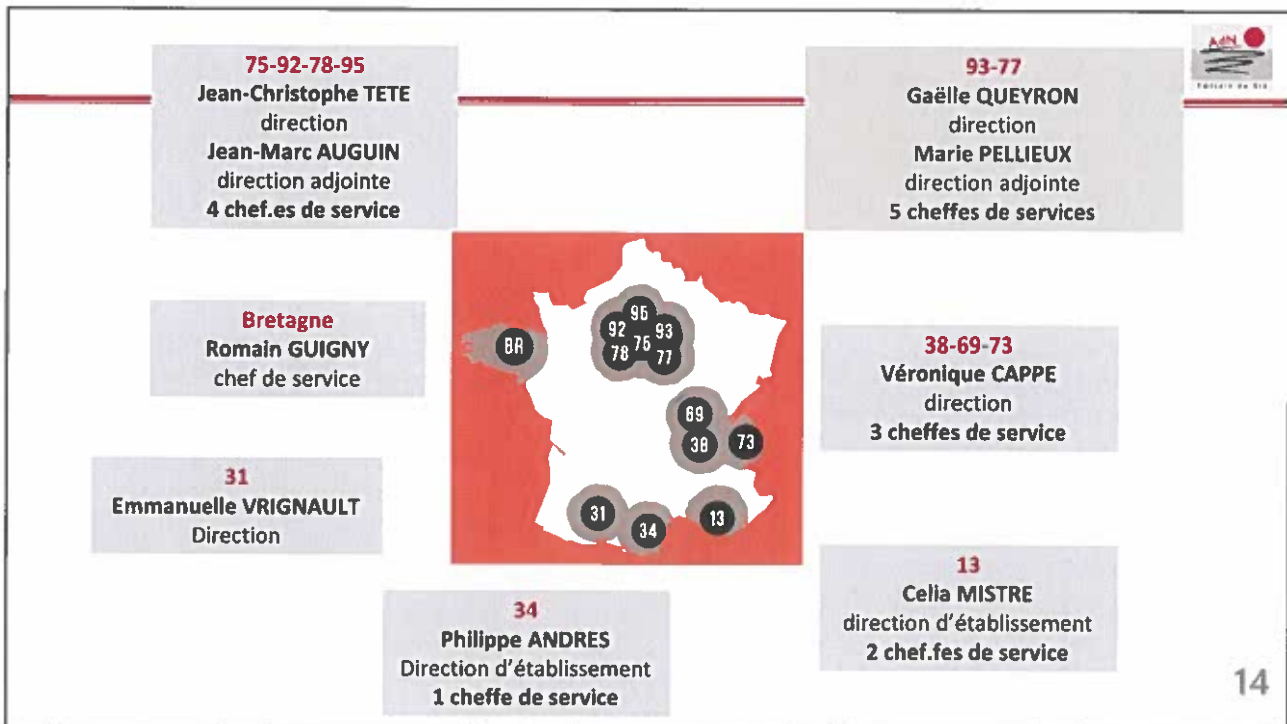
Amicale du Nid

Gouvernance : politique et opérationnelle



POLITIQUE Présidente	OPERATIONNELLE Déléguée générale
Bureau	↓
Conseil d'administration	↓
Comités territoriaux	Directions d'établissement
Assemblée générale des adhérent.es	Directions adjointes Chef.fes de services
Adhérent.es	Autres salarié.es
	Siège
	Pôle administratif
	Pôle activité
	RRH & RAF
	Prévention formation
	juriste
	diagnostics territoriaux & JNSPAV
	projets
	communication

13



14

Organisme de formation



Catalogue de formations inter ou en intra-organisation :

- Comprendre le système prostitutionnel pour agir en prévention (2 jour)
- La prostitution des jeunes, notamment des mineur.es : comprendre pour agir (2 jours)
- La loi du 13 avril 2016 pour les associations agréées et leurs partenaires : les parcours de sortie (2 jours)
- Se former à la prévention de la prostitution des jeunes (3 jours)
- Travail social et prostitution : se former pour mieux repérer, accompagner, orienter et prévenir (3 jours)
- Travail social et traite des êtres humains à des fins de prostitution (3 jours)

Mais aussi des formations sur mesure

formation@adn-asso.org



15

Ressources humaines
au 31/12/22



Professionnel.les salarié.es 2022



255 salarié.es
225,35 ETP

En %	En nombre	En ETP
Socio-éducatif (AS, ES, CESF, TISF, hôte...)	69	69
Administratif et gestion (secrétaire, comptables, RH...)	11	211
Services généraux (maintenance, entretien...)	7	6
IDE et psychologues	2	1
Encadrement (DG, direction, DA, CdS)	11	12

85% de femmes
88% de CDI

Age

7% ont entre 20 et 25 ans
18% entre 26 et 30 ans
17% entre 31 et 35 ans
15% entre 36 et 40 ans
20% entre 41 et 50 ans
23% ont plus de 50 ans

17

Territoires et actions



Six champs d'action de l'Amicale du Nid



	Prévention, sensibilisation, formation (l'Amicale du Nid est organisme de formation), diagnostics territoriaux, missions mineur.es
	Aller-vers dans l'espace public et numérique
	Accueil, accompagnement social global personnalisé
	Hébergement et le logement accompagné
	Atelier d'adaptation à la vie active
	Plaidoyer

19

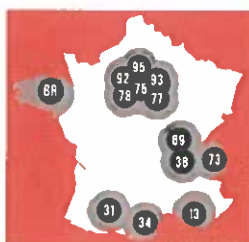
75 : prévention, sensibilisation, aller-vers/Intermède , ASG, CHRS, accompagnement en établissements COALLIA

93 : prévention, sensibilisation, mission mineur.es, aller-vers, AdJ femmes en situation de grande précarité, ASG, CHRS, CHU FVV, logement accompagné (ASLL, résidences sociales, pensions de familles)

92 : prévention, sensibilisation, ASG, CHRS, AAVA + antennes **78 & 95** (mission mineur.es)

Bretagne : sensibilisation, aller-vers, ASG

31 : mission mineur.es, prévention, sensibilisation, formation, aller-vers, ASG, CHRS hors les murs



77 : mission mineur.es 2023

69 : sensibilisation, mission mineur.es, aller-vers, AdJ, ASG, CHRS, AAVA

38-73 : sensibilisation, aller-vers, ASG

34 : prévention, sensibilisation, formation, mission mineur.es, aller-vers, CHRS, CHU FVV

13 : prévention, sensibilisation, formation, mission mineur.es, aller-vers, ASG, CHRS, CHU, HUDA



20

Territoires et activité



Dates & nbre de places	13	31	34	35 BZH	38	69	73	75	77	78	92	93	95	Total
Prév° sensib														
Formation														
Aller-vers														
Mission mineur.es		2023		2023		2023			2023				2023	
Accueil accpt														
AAVA						18					20			
CHRS avec hébt	13		10			22		62			25	165		297
CHRS sans hébt	170	370	18			60		86			16	14		
HUDA	6													6
CHU FVV			30									41		71
CHU	8		15									21		44
Logement acc.			14									74		88
														hebt logt acc 506

Activité de l'Amicale du Nid 2022 en chiffres



Activités : les principaux chiffres 2022



Activité	En chiffres
Prévention auprès des jeunes	1 446 jeunes
Sensibilisation	1 360 professionnel.les
Formation	464 professionnel.les
Aller-vers dans l'espace public	2 380 personnes
Aller-vers dans l'espace numérique	7 027 contacts – 16% de réponse
Accueil (dont accueil de jour)	4 254 personnes dont 39% d'enfants
Accompagnement social global	1 566 personnes
Accueil et accompagnement de mineur.es	195 jeunes
AVAA	79 stagiaires
PSP	209 en cours de PSP (390 2017-2022)
Hébergement (CHU, CHR, HUDA)	535 dont 44% d'enfant
Logement accompagné	82 dont 26% d'enfants

23

Prévention, sensibilisation, formation



PREVENTION COLLECTIVE JEUNES

- 85 actions de prévention menées en 2022
- 1 410 jeunes bénéficiaires
- 48% de femmes, 50% d'hommes et 2% de personnes Trans

SENSIBILISATION

- 104 actions de sensibilisation menées auprès des professionnel.les en 2022
- 987 professionnelles sensibilisées

FORMATION

- 462 personnes formées
- 33 stages

STAGES DE SENSIBILISATION A L'ACHAT D'ACTES SEXUELS

- 11 stages de sensibilisation à l'achat d'actes sexuels, 71 participants, exclusivement des hommes
- A Lyon et à Meaux

INTERVENTIONS DE L'AMICALE DU NID

- 8 colloques
- 860 participant.es
- Organisés ou co-organisés par l'Amicale du Nid

Aller-vers dans l'espace public



2 380 personnes différentes rencontrées en aller-vers dans l'espace public

- **476** maraudes
 - 71% de femmes, 28% de personnes trans, 1% d'hommes
 - 34% sont de nouvelles personnes rencontrées
 - 30% identifiées comme victimes de traite des être humains
 - 86% sont âgées de plus de 25 ans, 14% ont entre 18 et 25 ans
- Origine :
 - 30% d'Amérique latine**
 - 10% du Maghreb
 - 17% d'Asie
 - 21% sont originaires d'Afrique subsaharienne,
 - 7% de la France
 - 15% de l'Europe (UE ou hors UE, hors France)

Aller-vers dans l'espace numérique



7 027 contacts par SMS, mail, réseaux sociaux (Snapchat, WhatsApp...)

- **201** maraudes numériques
- **Taux de réponse : 16%**
- 5 contacts engagés dans nos locaux
- 86% de femmes, 5% d'hommes, 9% de personnes trans
- 61% sont âgées de plus de 25 ans, **39% ont entre 18 et 25 ans**

Via Internet : victimes plus jeunes, plus grande diversité de sexes et d'origines

4 254 personnes accueillies dont 34% d'enfants accompagnant leurs parents

Accueil de jour :

- **Seine-Saint-Denis (St Denis et La Courneuve) : 1147 femmes et 1200 enfants**
- **Marseille : 831 personnes ont été accueillies dont 23% d'enfants accompagnant leurs parents**
- **Lyon : 153 personnes ont été accueillies dont un enfant accompagnant sa mère**
- **Autres sites : 923 personnes accueillies**

Accueil de jour à Marseille (personnes en situation de prostitution et leurs enfants)

- **831 personnes ont été accueillies dont 23% d'enfants accompagnant leurs parents**
- **Sexe :**
 - 82% de femmes
 - 14% d'hommes
 - 4% de personnes trans
- **Age :**
 - 80% de plus de 25 ans
 - 20% ont entre 18 et 25 ans
- **Origine :**
 - 43% sont originaires d'Afrique subsaharienne
 - 31% du Maghreb
 - 17% de France
 - 7% du reste de l'Europe (UE ou hors UE et France)
 - 1% d'Asie
 - 1% d'Amérique latine

Accueil de jour à Lyon (personnes en situation de prostitution)

- **153** personnes ont été accueillies dont un enfant accompagnant sa mère
- Sexe
 - 98% de femmes
 - 1% d'hommes
 - 1% de personnes trans
- 75% identifiées comme victimes de traite des êtres humains
- Age
 - 80% sont âgées de plus de 25 ans
 - 20% ont entre 18 et 25 ans

Seine-Saint-Denis : 2 347 personnes accueillies dont 1200 enfants accompagnant leurs parents

- **Saint-Denis** : 704 femmes accompagnées de 709 enfants ont été accueillies
- **La Courneuve** : 443 femmes accompagnées de 491 enfants ont été accueillies
- 2% identifiées comme victimes de traite des êtres humains

- **Age :**
 - 91% sont âgées de plus de 25 ans,
 - 9% ont entre 18 et 25 ans
- **Origine :**
 - 63% sont originaires d'Afrique subsaharienne,
 - 22% du Maghreb,
 - 5% d'Asie,
 - 1% d'Amérique latine,
 - 5% de France
 - 4% du reste de l'Europe (UE ou hors UE)
- **23 710** passages de personnes dont 8 668 passages d'enfants dans l'année
- 131 personnes reçues dans le cadre d'un soutien à la parentalité
- 359 personnes reçues en entretien social
- 20 578 collations, 2 896 repas
- 1 046 douches
- 1 057 machines à laver

Autres sites AdN : 923 personnes accueillies

Sexe :

- 83% de femmes
- 10% d'hommes
- 7% de personnes trans

Age :

- 39% ont entre 18 et 25 ans
- 61% ont plus de 25 ans

Origine :

- 56% sont originaires d'Afrique subsaharienne
- 17% d'Amérique latine
- 10% du Maghreb
- 9% du reste de l'Europe (UE ou hors UE et hors France)
- 8% de France

TEHES : 27% identifiées comme victimes de traite des êtres humains à visée d'exploitation sexuelle

Accompagnement social global

1 566 personnes bénéficiaires d'un accompagnement social global

Sexe

- 93% de femme
- 5% d'hommes
- 2% de personnes trans

28% de personnes identifiées comme victimes de TEHES

• 5% de personnes en situation de prostitution avant 18 ans

Age

- 86% ont plus de 25 ans
- 14% ont entre 18 et 25 ans

Origine

- 68% sont originaires d'Afrique subsaharienne,
- 16% du Maghreb,
- 7% de la France
- 6% de l'Europe (UE ou hors UE et France)
- 2% d'Asie,
- 1% d'Amérique latine,

Hébergement AdN



413 places d'hébergement

- 299 places de CHRS
- 108 places de CHU dont 74 pour femmes victimes de violences conjugales
- 6 en HUDA (asile)

667 personnes hébergées

37% de nouvelles personnes

44% d'enfants

Sexe des adultes :

90% de femmes

8% d'hommes

2% de personnes trans

Age des parents :

79% de plus de 25 ans

21% 18-25 ans

Origine : 65% d'Afrique Subsaharienne

17% Maghreb

10% française

33

Logement accompagné AdN



80 places de logements accompagnés : résidences sociales, pension de famille, appartement relais

82 personnes en logement accompagné, dont 20% d'enfants

Age : 87% de plus de 25 ans

Origine, notamment :

29% Afrique Subsaharienne

31% Française

28% Maghreb

34

Ateliers d'adaptation à la vie active (AVAA)



20 places à Colombes (92) et 18 places à Lyon
79 stagiaires

- Sexe
 - 93% de femmes,
 - 3% d'hommes
 - 4% de personnes trans
- 37% bénéficiaires sont identifié.es comme victime de traite des êtres humains
- Age
 - 82% sont âgées de plus de 25 ans
 - 18% ont entre 18 et 25 ans
- Origine
 - 86% sont originaires d'Afrique subsaharienne,
 - 7% du Maghreb,
 - 5% d'Amérique latine
 - 2% d'Europe (UE ou hors UE)

Missions mineur.es



En 2022, **195 mineur.es ont été accompagné.es ou rencontré.es** :

- 137 accompagné.es
- 58 jeunes rencontré.es individuellement ou collectivement (1 seule fois)
- 36% rencontré.es et accompagné.es sur mandat du Juge ou orientation de l'ASE ou PJJ

En outre, 6 parents rencontrés ou accompagnés

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 1/9



La loi du 13 avril 2016 instaure notamment un PSP. Ce parcours est proposé à toute personne victime de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle **qui manifeste son souhait de sortir de la prostitution et de s'inscrire dans ce parcours.**

La commission départementale, présidée par le.la représentant.e de l'Etat, a ainsi pour mission de mettre en œuvre la politique départementale en la matière, et d'examiner les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution qui lui sont soumises.

L'instruction du 13 avril 2022 relative à l'ouverture des droits dans le cadre PSP souligne que c'est « un dispositif qui a fait ses preuves ».

Lors du comité de suivi de la loi de 2016, la Ministre Isabelle ROME a communiqué les données suivantes relatives aux PSP :

- 643 personnes en cours de PSP au 1^{er} janvier 2023
- 96% de femmes, 14% d'hommes et de personnes trans (403 personnes au 1^{er} janvier 2021 et 446 au 1^{er} janvier 2022)
- 54 refus en 2022

2017-2022 AdN

452 personnes ont demandé une entrée en PSP
390 ont obtenu un accord d'entrée en PSP (86% d'accord)

2022 AdN

144 demandes de PSP
133 accords (94% accord)

209 personnes
en cours de
PSP

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 2/9



Depuis 2017, qui sont les 452 personnes ayant présenté une demande de PSP ?

Sexe

- 96% Femmes
- 3% Hommes
- 1% Trans

Âge

- 2% 18-20 ans
- 17% 20-25 ans
- 49% 26-35 ans
- 29% 36-50 ans
- 3% plus de 50 ans

Situation personnelle

- 49% sans enfant
- 94% célibataire
 - 48% sans enfant
 - 18% avec enfant.s à charge en France
 - 24% avec enfant.s au pays
 - 3% avec enfant.s à charge et au pays
- 6% en couple
 - 1% sans enfant
 - 4% avec enfant.s à charge en France
 - 1% avec enfant.s au pays
 - 1% avec enfant.s à charge et au pays

Pays d'origine

- 1% France
- 2% UE hors France
- 14% Maghreb
- 78% Afrique subsaharienne
- 5% Amérique latine

Pays d'entrée UE

- 29% France
- 29% Italie
- 18% Espagne
- 8% Grèce
- 5% Portugal
- 4% Turquie
- 7% Autre

Âge début de situation de prostitution

- 2% 14 ans et moins
- 19% 15-18 ans
- 43% 19-25 ans
- 36% plus de 25 ans

21% 18 ans
et moins

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 3/9



Depuis 2017, qui sont les 452 personnes ayant présenté une demande de PSP ? (suite)

Situation administrative avant PSP

- 98% Sans titre de séjour
- 1% Titre de séjour avec droit de travail
- 1% Traitement en cours droit d'asile

Hébergement - Logement

- 23% Sans hébergement stable
- 3% en CHU
- 28% en CHR
- 1% CADA-HUDA
- 1% Centre maternel
- 1% Autre hébergement
- 10% Hébergement/logement communautaire
- 5% Logement autonome

Au moment de la 1^{ère} demande de PSP, arrêt de la prostitution depuis

- 24% En situation de prostitution
- 5% Arrêt il y a moins d'un mois
- 10% Arrêt depuis 1 à 3 mois
- 16% Arrêt depuis 4 à 6 mois
- 17% Arrêt depuis 7 à 12 mois
- 28% Arrêt depuis plus d'un an

Ressources avant PSP

- 76% Sans ressource
- 13% Ressources issues de la prostitution
- 3% Ressources issues du travail
- 5% AAVA
- 1% ADA
- 2% Autres ressources

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 4/9



Depuis 2017, qui sont les 452 personnes ayant présenté une demande de PSP ? (suite)

50% sont victime de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle (TEHES)

Violences antérieures à la situation de prostitution

- 30% viol.s
- 29% violences intra familiales lors de l'enfance
- 22% violences conjugales
- 13% mariage forcé
- 6% mutilation.s sexuelle.s

Santé

- 54% trouble psychologique, psychique, psychiatrique
- 29% problèmes gynécologiques
- 10% addiction
- 7% affection de longue durée

72% dispose d'une protection santé

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 5/9



Dossiers PSP AdN par département 2017-2022

Départements	Nombre de demandes de PSP présentées	Nombre de demandes de PSP accordées	Taux d'accord par le.la Préfet.e
13	38	34	89%
31	37	35	95%
34	33	30	91%
38-73	46	36	78%
69	56	45	80%
75	105	105	100%
78	11	8	73%
92	25	13	52%
93	79	69	87%
95	14	7	50%
BR	8	8	100%
TOTAL	452	390	86% de PSP autorisés

Inégalité territoriale = inégale application de la circulaire du 13/04/22

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 6/9



Dossiers PSP par année 2017-2022

Nombres de demandes	Oct > Déc 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Présentées	12	71	88	72	65	144	452
Autorisées	12 100%	60 84%	72 82%	53 74%	59 91%	134 93%	390 86%
Refusées		10	12	15	4	5	43
Reportées ou en attente		1	4	4	6	5	19

😊 Baisse puis augmentation taux d'accord d'entrée en PSP

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 7/9



Evolution des situations des 209 personnes accompagnées en 2022 entre l'entrée en PSP et ses trois renouvellements : le développement de l'autonomie par l'insertion socio-économique

%	Entrée en PSP	1 ^{er} renouvellement	2 ^{ème} renouvellement	3 ^{ème} renouvellement
AAVA	1%	4%	2%	0%
CDD temps plein	2%	12%	13%	19%
CDD temps partiel	0%	14%	17%	6%
CDI temps partiel	0%	9%	11%	21%
CDI temps plein	0%	4%	9%	14%
Chantier d'insertion	1%	8%	10%	7%
Courtes missions	0%	11%	13%	13%
Sans emploi	96%	38%	23%	20%

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 8/9



Evolution des situations de personnes entre l'entrée en parcours de sortie de prostitution et ses trois renouvellements : Le développement de l'autonomie par l'hébergement-logement

%	Entrée en PSP	1 ^{er} renouvellement	2 ^{ème} renouvellement	3 ^{ème} renouvellement
Sans hébergement stable	26	7	2	0
115	3	1	1	1
CHU	30	31	27	28
CHRS	23	38	41	39
HUDA - CADA	1	2	2	2
Centre maternel	2	2	2	1
Hébergement/logement communautaire et autre hébergement	12	9	11	8
Logement adapté/accompagné	0	6	9	12
Logement autonome	3	4	5	9

Parcours de sortie de la prostitution (PSP) 9/9



Les fins de parcours : une nouvelle trajectoire de vie

Nombre	2017-2022	Dont 2022
PSP terminé	183	62
Titre de séjour		
Titre de séjour VPF	108	24
Refus de titre de séjour VPF	15	1
Titre de séjour VPF en attente	51	34
Statut de réfugié	9	3
Emploi		
CDD temps plein	15	8
CDD temps partiel	16	4
CDI temps partiel	25	10
CDI temps plein	25	10
Chantier d'insertion	9	4
Courtes missions	15	5
Sans emploi	78	21

